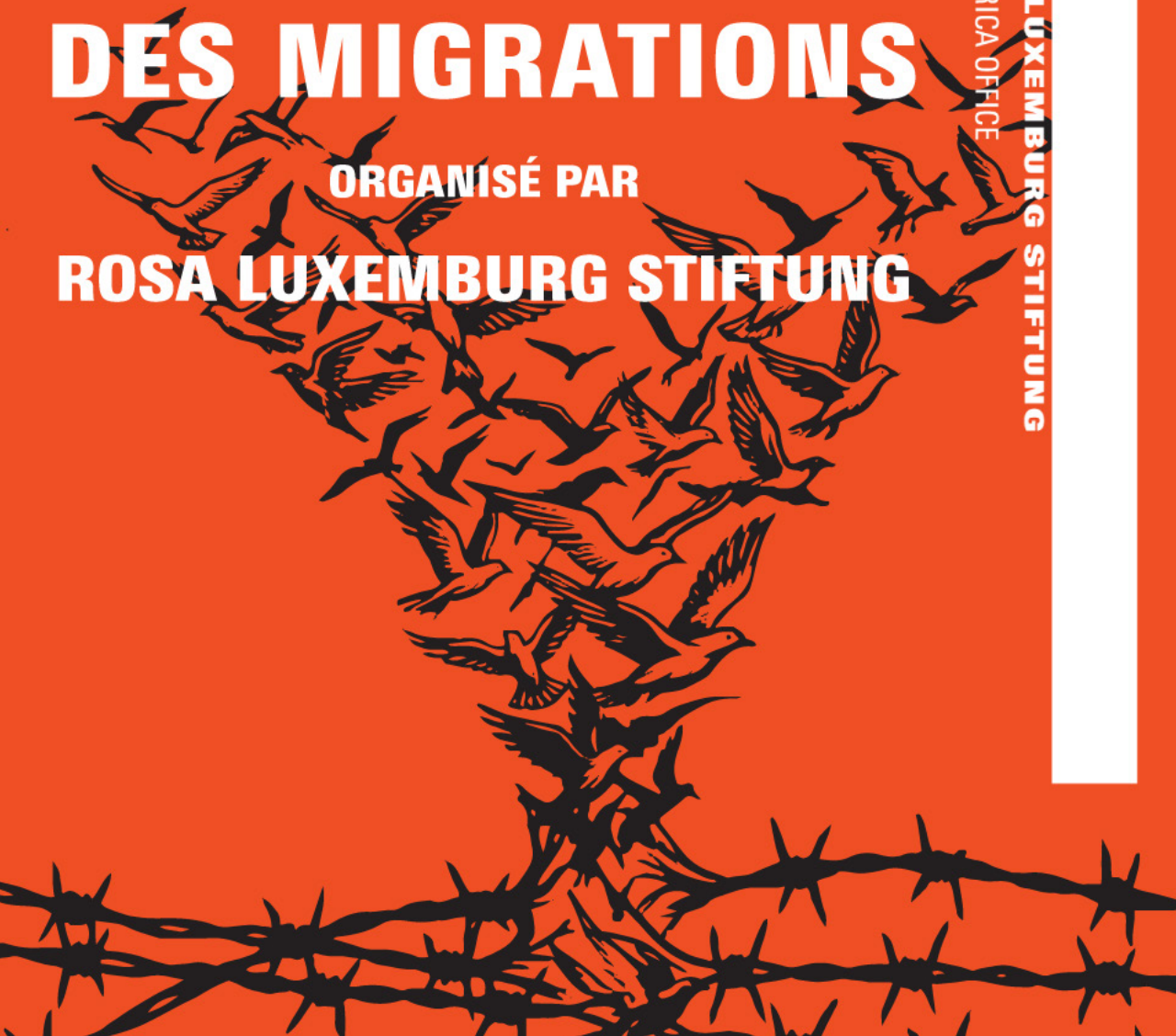


FORUM NATIONAL DES MIGRATIONS

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG
WEST AFRICA OFFICE

ORGANISÉ PAR
ROSA LUXEMBURG STIFTUNG



SAMEDI 8 NOVEMBRE 2025
AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE DAKAR/SENEGAL

« REGARDS CROISÉS ENTRE LA POLITIQUE MIGRATOIRE
DE L'OCCIDENT (UE) ET LES ENJEUX (LA RÉALITÉ) DE LA
MIGRATION AU SÉNÉGAL EN TANT QUE PAYS D'ACCUEIL
ET DE DEPART DANS L'ESPACE CEDEAO »

RAPPORT GENERAL DU FORUM NOVEMBRE 2025

Table Of Contents

CEREMONIE D'OUVERTURE DU FORUM NATIONAL SUR LES MIGRATIONS	5
LES COMMUNICATIONS	7
RESUME EXECUTIF	11
INTRODUCTION	13
I. L'EXTERNALISATION DES FRONTIERES DE L'UNION EUROPEENNE EN AFRIQUE	16
I.1 Les politiques d'externalisation des frontières de l'UE entre menaces et défis	16
Synthèse et analyse des différentes interventions	16
Les femmes qui restaient	23
Recommandations issues des différentes interventions	25
I.2 Frontex ou la dimension externe du contrôle des frontières de l'UE et ses conséquences en Afrique de l'Ouest	26
Synthèse et analyse des différentes interventions	26
Frontex, une intelligence	28
Discussions à la suite des différentes interventions	30
Recommandations et perspectives issues des échanges	30
II. LES DIMENSIONS SOCIALES ET FAMILIALES DE LA MIGRATION AU SENEGAL	32
II.1 Dimensions sociales et familiales de la migration au Sénégal : l'impact d'une opinion manipulée par les politiques publiques	32
Synthèse et analyse des différentes interventions	32
Discussions à la suite des différentes interventions	35
Recommandations et perspectives issues des échanges	36
II.2 Lorsque la sécurisation des frontières rend les femmes migrantes plus vulnérables	38
Synthèse et analyse de sa communication	38
Discussions à la suite de la communication	46

III. LA POLITIQUE REPRESSIVE DES ETATS ET LES DROITS HUMAINS DANS LE CONTEXTE MIGRATOIRE	48
III.1 Les traitements dégradants et déshumanisants infligés aux victimes (morts et disparus) de la migration, de la nécessité de restaurer leur dignité et d'honorer leur mémoire	48
Synthèse et analyse des différentes interventions	48
Discussions à la suite des différentes interventions	52
Recommandations et perspectives issues des échanges	53
III.2 Le traitement judiciaire appliqué aux migrants et à leurs convoyeurs au Sénégal et dans l'espace de l'Union Européenne	53
Synthèse et analyse des différentes interventions	53
Discussions à la suite des différentes interventions	56
Recommandations et perspectives issues des échanges	57
IV. MIGRATION, LIBERTE DE CIRCULATION ET DEVELOPPEMENT	58
IV.1. La promotion de l'activisme comme point d'ancrage pour la protection de la libre circulation en Afrique de l'Ouest/Migration, politiques publiques et développement territorial au Sénégal	58
Synthèse et analyse des différentes interventions	58
Analyse commune et synthétique des différentes interventions	59
Recommandations et perspectives issues des échanges	60
IV.2. Diasporas sénégalaises entre engagement citoyen et volonté de développement	61
Synthèse et analyse des différentes interventions	61
Discussions à la suite des différentes interventions	64
Recommandations et perspectives issues des échanges	65
V. POLITIQUES MIGRATOIRES, FINANCEMENT ET COMMUNICATION	67
V.1. Les défis de la réintégration des migrants de retour au Sénégal	67
Synthèse et analyse des différentes interventions	67
Discussions à la suite des différentes interventions	68
Recommandations et perspectives issues des échanges	68
V.2. Quels financements (bailleurs) pour quels narratifs et/ou quelles politiques migratoires ?	69
Synthèse et analyse des différentes interventions	69
Discussions à la suite des différentes interventions	71
Recommandations et perspectives issues des échanges	72

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONCLUSION

73

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

74

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

77

CEREMONIE D'OUVERTURE DU FORUM NATIONAL SUR LES MIGRATIONS

La cérémonie d'ouverture a enregistré la présence au Présidium de :

- Monsieur Mamadou Mignane DIOUF, Coordonnateur du Forum Social Sénégalais
- Monsieur Armin OSMANOVIC, Représentant régional de la Fondation Rosa Luxembourg en Afrique de l'ouest
- Madame Rosalie Adoé DIOP, Professeur, Directrice de l'Institut de population et pour la santé de la reproduction

Le Forum, sous l'égide de la Fondation Rosa Luxembourg, a vu la participation d'environ 200 personnes : des représentants d'organisations de la société civile, des chercheurs, des activistes venus de tous les coins du Sénégal, de l'espace CEDEAO et d'Europe ainsi que de plusieurs responsables d'institutions concernées par les questions migratoires.

Le maître de cérémonie, Monsieur Abdou SAMB, à sa prise de parole, a permis aux personnalités présentes sur le présidium de se présenter et de décliner les objectifs et les résultats attendus du Forum.

Monsieur Mamadou Mignane DIOUF, après les mots de bienvenue et de gratitude à l'endroit de la FRL, a rappelé les objectifs et les résultats attendus du Forum. Ainsi, dans son propos introductif du thème « Regards croisés entre la politique migratoire de l'occident (UE) et les enjeux (la réalité) de la migration au Sénégal en tant que pays d'accueil et de départ dans l'espace CEDEAO », il a eu à souligner que « personne n'est étranger sur terre de Dieu, sans compter que le droit à la mobilité est un droit reconnu par les Nations Unies ». C'est ainsi, qu'il a pris les exemples en disant que même les oiseaux et les poissons migrent. Il a également dénoncé un paradoxe historique dans la position européenne. Que cette dernière après avoir pris les ressources africaines et ses hommes pendant 300 ans, et demande aujourd'hui de rester immobiles et de ne pas franchir ses frontières. Que c'est une insulte à l'histoire de l'humanité. En outre, il a fait un appel aux Africains à refuser d'intérioriser cette hiérarchie imposée. Il a enfin ajouté que les changements doivent venir d'une mobilisation citoyenne forte car, la diplomatie internationale est un jeu de dupes.

A sa suite, **Madame Rosalie Adoé DIOP** a aussi formulé ses vifs remerciements à l'endroit de la FRL pour cette invitation à prendre place au présidium. Elle a magnifié l'organisation de ce forum avec un thème porteur dont les conclusions sont attendues. Elle invite à réfléchir sur la situation des « femmes qui restent et celles qui partent » avec ce que cela peut causer en termes de traumatismes. Qu'aujourd'hui, les études et recherches approfondies doivent porter sur le « trauma ». En plus, elle a rappelé qu'on ne parlait pas de la migration féminine car c'était les hommes qui étaient partis et qui ont laissé leurs femmes et leurs enfants. La migration avait une connotation socioculturelle. Les hommes partaient et les femmes restaient. Du coup, elle a fait un questionnement sur les femmes qui restaient, parce qu'on ne pensait pas à ces femmes-là. Quand on parle de la migration, on a toujours un œil de l'autre côté alors que les femmes qui restaient dans les maisons deviennent, entre guillemets, des chefs de famille, même si officiellement, ce n'est pas accepté.

Monsieur Armin OSMANOVIC, Représentant régional de la Fondation Rosa Luxembourg en Afrique de l'Ouest, après avoir salué cette mobilisation, il a adressé ces mots de bienvenue aux participants tout félicitant et remerciant Mme Fatou FAYE qui n'a ménagé aucun effort pour la tenue de ce forum et à travers elle toute l'équipe de la Fondation qui était mobilisée. Dans son intervention, il a appelé à reconstruire un groupe solidaire pour lutter contre les politiques migratoires injustes et les dérives extrémistes dans le monde. Il a dénoncé le traitement réservé aux migrants considérés seulement comme une force de travail jetable et plaidé pour une approche inclusive visant à améliorer les conditions de vie des populations de manière générale. Sur ce, il a déclaré ouvert le forum national sur les migrations.

Les experts doivent échanger autour de cette thématique répartie en dix (10) panels durant une journée, afin de dégager des perspectives et faire des recommandations pour une gestion efficiente des questions relatives aux migrations.

LES COMMUNICATIONS

Les actes de communication, panélistes et modérateurs

1. Les politiques d'externalisation des frontières de l'UE entre menaces et défis

- Amandine BACH, parlement européen
- Mignane Diouf, Forum Social Sénégal
- Ibrahima GUEYE/Modérateur

2. Frontex ou la dimension externe du contrôle des frontières de l'UE et ses conséquences en Afrique de l'Ouest

- Serigne Mbaye DIOUF, Secrétaire général anti-racisme de podemos
- Saliou DIOUF, Boza Fii
- Mamadou FAYE, chercheur au Centre d'excellence pour le droit de la mobilité internationale de l'Université de Copenhague/Modérateur

3. Les dimensions sociales et familiales de la migration au Sénégal : l'impact d'une opinion manipulée par les politiques publiques

- Modou GUEYE, professeur/Modérateur
- El Modou GUEYE, Président du Réseau pour une Politique Migratoire Alternative ;
- Serigne Mor NIANG, Président du Cadre de réflexion sur les Dynamiques religieuses et Sociales culturelles (CREDYRES).

4. La promotion de l'activisme comme point d'ancrage pour la protection de la libre circulation en Afrique de l'Ouest/Migration, politiques publiques et développement territorial au Sénégal

- Marina KABOU, REMIDEV
- Ibrahima KONATE, Chercheur indépendant et fondateur de missing voice

- Aïssata SOUMAWORO, Collectif musow Lafia Rex Osa-Aghedo, NFCMC
- Abdou SAMB, ODELEC/modérateur

5. Les défis de la réintégration des migrants de retour au Sénégal

- Mame Katy FAYE, Coordinatrice centre Migration Développement de Hann
- Moustapha Kémal KEBE, Responsable Baos Louga
- Cheikh MBOW, Coordinateur REMI
- Alioune FALL, président association sama chance, Modérateur

6. Les traitements dégradants et déshumanisants infligés aux victimes (morts et disparus) de la migration et la nécessité de restaurer leur dignité et d'honorer leur mémoire

- Saliou DIOUF, Boza Fii-Alarmphone sahara Dakar
- Aminata BOYE, COVES
- Tcherno BULAMA, Alternatives espaces citoyens du Niger
- Alassane SOW, Boza Fii/Modérateur

7. Diasporas sénégalaises entre engagement citoyen et volonté de développement

- Massamba NDIAYE, Agence régional de développement de Louga
- Oulimata FALL, Journaliste
- Mamadou GUEYE, Coordinateur Diadem Saint Louis/modérateur

8. Le traitement judiciaire appliqué aux migrants et à leurs convoyeurs au Sénégal et dans l'espace de l'Union Européenne

- Aino KORVENSYRJA, Chercheuse et Membre de Migration Control
- Mamadou FAYE, chercheur au Centre d'excellence pour le droit de la mobilité internationale de l'Université de Copenhague
- Ibrahima DIOKH, Secrétaire Général ACE, Modérateur

9. Lorsque la sécurisation des frontières rend les femmes migrantes plus vulnérables

- **Marie Bernadette Diouf DIONE**, Association des femmes juristes
- **Béatrice MUHAGUMA**, Association des réfugiés du Sénégal
- **Pr Rosalie Adoua DIOP**, sociologue UCAD
- **Mouhamadou Macodou GUEYE**, FEMIDEC Saint Louis/**Modérateur**

10. Quels financements (bailleurs) pour quels narratifs et/ou quelles politiques migratoires

- **Fatou FAYE**, Chargée de programme Fondation Rosa Luxemburg-Bureau Afrique de l'Ouest
- **Sofian Philip NACEUR**, Chargé de Programme Fondation Rosa Luxemburg-Bureau Afrique du Nord
- **Khadim Rassoul FAYE**, Coordinateur National projet INFORMA (Cospe)
- **Bruno SONKO**, Chargé de programme Fondation Rosa Luxemburg Bureau Afrique de l'Ouest/**Modérateur**

L'équipe de rapporteurs

1) Les rapporteurs de panels

Hélène Bineta SECK
Rouguiatou DIALLO, Chargée de Programme
Yaye Fatoumata LEYE, Chargée de Programme
Grégoire DIATTA, Professeur
Seydou KEITA, Chercheur/UCAD

2) Le rapporteur général

Nfally CAMARA, Maître de conférences assimilé FSJP/UCAD

3) Les Documents de travail

Les termes de référence du Forum national
Le cahier de charge des rapporteurs
Les communications des panelistes

4) La démarche méthodologique

Répartition des panels entre les rapporteurs
Collecte et synthèse des données issues des panels
Les rapports sectoriels des différents panels

La transmission des rapports sectoriels au rapporteur général
L'élaboration du rapport général
La transmission du rapport général à la fondation

SIGLES ET ACCRONYMES

AEC	Alternative Espace Citoyen
AFD	Agence française de Développement
ARD	Agence régionale de Développement
BAO	Bureau d'Appui et d'Orientation
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CEDEF	Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes
COVES	Le collectif des victimes de l'émigration irrégulière au Sénégal
CREDYRES	Cadre de Réflexion sur les Dynamiques Religieuses et Socioculturelles
DIADEM	Diaspora Développement Education et Migration
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEMIDEC	Femmes, enfants, migration et développement communautaire
FRONTEX	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	Organisation mondiale de Santé
PTF	Partenaires techniques et financiers
REMIDDEV	Réseau Migration et Développement
UA	Union africaine
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport rend compte des conclusions du Forum national sur la migration et l'externalisation des frontières de l'Union européenne au Sénégal, tenu sous le thème : **« Regards croisés entre la politique migratoire de l'Occident (Union européenne) et les enjeux (la réalité) de la migration au Sénégal en tant que pays d'accueil et de départ dans l'espace CEDEAO ».**

Réunissant les représentants des institutions publiques, des organisations régionales, de la société civile, des collectivités territoriales, du monde universitaire, des partenaires techniques et financiers ainsi que des communautés migrantes, le forum, organisé le 8 novembre 2025 au Centre universitaire de la Francophonie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), a constitué un espace de dialogue inclusif sur les transformations profondes des dynamiques migratoires contemporaines. L'objectif était de former une masse critique capable de formuler un narratif contre l'externalisation des frontières de l'UE au Sénégal et en Afrique de l'Ouest.

Les travaux ont mis en évidence le poids grandissant de la politique migratoire de l'Union européenne, marquée par une logique de contrôle renforcé et une externalisation croissante de la gestion des frontières vers les pays africains. Cette externalisation se manifeste notamment par des accords bilatéraux asymétriques, des programmes de surveillance maritime, des dispositifs de réadmission et des pressions politiques exercées sur les États partenaires. Le Sénégal, en tant que pays stratégique au sein de l'espace CEDEAO et carrefour migratoire régional, occupe à cet égard une place centrale dans l'architecture migratoire euro-africaine.

Les participants ont souligné que cette politique, essentiellement sécuritaire, tend à invisibiliser les réalités sociologiques, économiques et historiques de la migration sénégalaise. En effet, le Sénégal demeure simultanément pays de départ, pays de transit et pays d'accueil, accueillant des populations venant de l'espace communautaire ouest-africain, conformément au principe de libre circulation consacré par la CEDEAO. Cette pluralité des dynamiques migratoires montre que la mobilité humaine est un phénomène structurel, inscrit dans les logiques familiales, économiques et culturelles, et non un risque à contenir.

Le forum national a insisté sur le rôle économique et social majeur de la migration, notamment à travers les contributions de la diaspora, la diffusion des compétences, les transferts financiers et la constitution de réseaux transnationaux. Toutefois, le potentiel de ces apports reste insuffisamment valorisé du fait de politiques publiques parfois fragmentées et d'une coopération internationale prioritairement orientée vers la sécurité. D'où l'importance d'en discuter pour mettre en place des stratégies pour exhorter l'Etat du Sénégal à mieux prendre en compte cette réalité dans les accords et négociations.

Les débats ont mis en lumière les tensions croissantes entre les exigences de contrôle migratoire posées par l'Union européenne et les engagements régionaux du Sénégal en matière de libre circulation au sein de la CEDEAO. Les acteurs ont ainsi plaidé pour la préservation de la souveraineté nationale dans la définition des priorités migratoires et pour une coopération équilibrée, fondée sur la coresponsabilité, le respect mutuel et la primauté des droits humains.

INTRODUCTION

Au Sénégal, la migration représente une ressource dont la valeur est parfois mal évaluée dans les politiques publiques. Ce qui pousse les acteurs de la société civile à formuler des alertes sous forme de plaidoyer pour amener l'Etat du Sénégal à mieux encadrer les avantages socio-économiques et même politique dont la migration fait bénéficier le Sénégal en tant que pays membre de la CEDEAO.

Mais le plaidoyer peine à atteindre les objectifs escomptés à cause de plusieurs facteurs notamment :

- l'absence de transparence concernant les accords qui lient l'Etat du Sénégal aux pays occidentaux (la société civile n'est pas impliquée dans les négociations) ;
- l'influence de certains partenaires techniques et financiers (UE) en faveur de l'externalisation des frontières, le plaidoyer est fait de manière disparate (ce qui affaiblit les acteurs de la société civile) ;
- l'absence de stratégies nationales pour faire face à l'externalisation des frontières de l'UE au Sénégal ;
- absence de link avec les associations européennes qui se battent pour la même cause et absence de partage de bonnes pratiques...

Toutes ces considérations aident la politique de l'externalisation des frontières à gagner du terrain en poussant l'opinion sénégalaise à accepter la criminalisation de la migration. Par la même occasion la violence à l'égard des migrants est institutionnalisée au Sénégal. A cela s'ajoute la sécurisation des frontières de chaque pays au sein de la CEDEAO qui rend de plus en plus difficile la circulation des personnes et des biens.

Ce sont les activistes et associations qui, en tant que relais communautaires, doivent s'exercer à attirer l'attention de l'opinion publique et des politiques sur les avantages que la migration, de manière générale, a toujours procuré à la société dans le domaine sociale, économique, de l'urbanisation, de financements de projets communautaires, sur la démocratie, sur le vivre-ensemble. C'est la seule ressource dont les pays africains disposent actuellement pour pallier les manquements concernant l'assistance sociale de l'Etat envers les populations. Sans oublier de mentionner que le Sénégal comme pays sous développé n'existe que par le droit donc ce dernier (le droit) doit toujours être protégé pour que les Etats en développement continue d'exister au regard du monde.

De l'autre côté, la politique de l'occident va dans le sens de sécuriser ses frontières pour empêcher aux ressortissants des pays pauvres de résider dans leurs territoires. Cette politique est déployée avec beaucoup de violence et de mépris à l'encontre des droits

des migrants mais aussi des candidats à l'émigration. Parmi ces cas de violence : la sécurisation des routes maritimes par Frontex qui poussent les candidats à braver des contournements plus dangereux, le refus des ambassades occidentales d'octroyer des visas encourage l'accroissement d'un marché noir, l'absence de secours de migrants en détresse porte atteinte à la dignité humaine, la conservation des données personnelles des demandeurs de visas à des fins inavouées, l'absence d'identification des disparus-es pour permettre à leur famille de faire leur deuil...

Il y a, ainsi, un grand déphasage entre la réalité de la migration au Sénégal et la manière dont l'occident l'apprécie.

Cette situation a nécessité l'organisation d'un forum national autour des thématiques actuelles et pertinentes favorisant des discussions entre tous les acteurs intervenant dans le domaine des migrations. Les discussions ont permis de produire des analyses indépendantes, objectives et inclusives de l'impact de l'externalisation des frontières de l'UE en Afrique de l'Ouest, de montrer les limites et les insuffisances et de faire des recommandations pertinentes.

Ce rapport constitue la synthèse des travaux issus des dix (10) thématiques réparties en dix (10) panels animés par des experts, universitaires, activistes et acteurs de la société civile sur divers aspects de la migration, avec la présence d'environ deux-cent (200) participants.

Les thématiques ayant fait l'objet de discussions

1. Les politiques d'externalisation des frontières de l'UE entre menaces et défis
2. Frontex ou la dimension externe du contrôle des frontières de l'UE et ses conséquences en Afrique de l'Ouest
3. Les dimensions sociales et familiales de la migration au Sénégal : l'impact d'une opinion manipulée par les politiques publiques
4. La promotion de l'activisme comme point d'ancrage pour la protection de la libre circulation en Afrique de l'Ouest/Migration, politiques publiques et développement territorial au Sénégal
5. Les défis de la réintégration des migrants de retour au Sénégal
6. Les traitements dégradants et déshumanisants infligés aux victimes (morts et disparus) de la migration et la nécessité de restaurer leur dignité et d'honorer leur mémoire
7. Diasporas sénégalaises entre engagement citoyen et volonté de développement

8. Le traitement judiciaire appliqué aux migrants et à leurs convoyeurs au Sénégal et dans l'espace de l'Union Européenne
9. Lorsque la sécurisation des frontières rend les femmes migrantes plus vulnérables
10. Quels financements (bailleurs) pour quels narratifs et/ou quelles politiques migratoires

Par souci de cohérence du rapport ces différentes thématiques sont regroupées, en fonction de leurs centres d'intérêt, en cinq (05) titres que sont :

- **L'externalisation des frontières de l'Union européenne en Afrique (I)**
- **Les dimensions sociales et familiales de la migration au Sénégal (II)**
- **La politique répressive des Etats et les droits humains dans le contexte migratoire (III)**
- **Migration, liberté de circulation et développement (IV)**
- **Politiques migratoires, financement et communication (V)**

I. L'EXTERNALISATION DES FRONTIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE EN AFRIQUE

Cette première thématique regroupe deux (02) axes de réflexion à savoir **les politiques d'externalisation des frontières de l'UE entre menaces et défis (I.1) et Frontex ou la dimension externe du contrôle des frontières de l'UE et ses conséquences en Afrique de l'Ouest (I.2)**. Ces deux thèmes ont chacun fait l'objet d'un panel traitant de manière différente les impacts de la politique migratoire de l'Union européenne en matière d'externalisation des frontières en Afrique.

I.1. Les politiques d'externalisation des frontières de l'UE entre menaces et défis

Ce thème, sous la modération de **Monsieur Ibrahima GUEYE**, Enseignant, a été débattu par des panélistes, experts de haut niveau sur les questions migratoires. Il s'agit de :

Madame Amandine BACH, Conseillère politique pour la Gauche au parlement européen

Madame Rosalie Adoua DIOP, Sociologue / Professeur à l'UCAD

Monsieur Mamadou Mignane DIOUF, Coordonnateur Forum social sénégalais

1. Synthèse et analyse des différentes interventions

Le modérateur, après avoir rappelé les objectifs des termes de références du forum et les attentes, est revenu sur le thème l'objet du panel ainsi qu'à la présentation des panélistes. A la suite des présentations, le modérateur a accordé, tour à tour, la parole aux panélistes pour présenter leurs communications.

- **Madame Amandine BACH, Conseillère politique pour la Gauche au parlement européen**

A l'entame de sa communication, elle a rappelé que cela fait à peu près 25 ans que la politique d'externalisation de l'UE

se renforçait en Afrique. Le Sénégal a été un laboratoire d'externalisation des frontières à travers l'opération ERA de 2006

qui était un exemple clair d'externalisation avec des bateaux, des patrouilles conjointes dans les eaux sénégalaises, avec 7 pays de l'Union européenne qui avaient des bateaux, pas seulement les Espagnols, les autres nationalités aussi, pour intercepter les migrants. Cette opération, d'ailleurs, était pour elle, d'un point de vue juridique, complètement illégale.

Le règlement de Frontex, à l'époque, ne le permettait pas. Ils ont utilisé une manipulation en disant que, via un accord bilatéral avec l'Espagne, ces

bateaux pouvaient être actifs. Mais, cette opération était illégale parce que Frontex ne pouvait pas être actif dans des eaux territoriales, à cette époque-là, d'un pays qui n'avait pas une frontière limitrophe avec l'UE (l'Union Européenne).

Après ce rappel, elle a axé son intervention sur les menaces actuelles et les défis en tenant compte des derniers développements de l'Union Européenne ayant un impact en Afrique et particulièrement au Sénégal.

1.1. Les menaces actuelles

Elle a souligné comme menaces : le pacte de l'immigration et l'asile, le refoulement aux frontières et l'externalisation en termes d'asile ou la responsabilité d'asile.

Le pacte de l'immigration et l'asile

C'est toute une réforme du système d'asile qui a été adoptée dont la mise en œuvre effective est prévue en juin 2026. Cette réforme touche toute la politique migratoire et l'externalisation des frontières. Le Vice-Président de la commission Européenne, Margarite Kinas, avait utilisé, quand il avait présenté ce pacte de migration et asile, une image d'une maison où l'externalisation était le rez-de-chaussée de la maison parce que, le but comme toujours, c'est d'empêcher les gens d'arriver sur le territoire de l'UE.

Les personnes sont mises en procédures accélérées dans les frontières et sont déportées vers leurs pays d'origine ou

actuellement vers n'importe quels pays. Lors de l'adoption de ce pacte de l'immigration et d'asile, il y a eu beaucoup de discours de certaines forces progressistes au parlement Européen qui disaient, il faut adopter ce dossier qui est une régression des droits en termes de politiques migratoires afin d'empêcher le pire. La fin du droit d'asile sur le sol européen qui est une externalisation totale comme la politique en Australie, comme ce que l'Angleterre a essayé de faire avec le Rwanda. Il faut accepter ça comme ça on va empêcher le pire.

On arrive vers une fin totale de tout accueil possible de personnes. Il y'a très

peu de partis politiques qui osent parler même de régularisation encore. Il y'a même un manque de courage politique et tous les obstacles légaux qui ont été mis par les tribunaux sont en train d'essayer d'être contournés. L'UE, la commission européenne propose une légalisation actuelle de toutes les pratiques illégales pour aller vers une politique d'externalisation qui d'un point de vue de droit est complètement illégale.

Les interceptions maritimes c'est un exemple qui est très approprié pour le Sénégal aussi c'est-à-dire que l'UE augmente son soutien aux gardes côtes de pays Tiers. On l'avait vu avec l'opération ERA au Sénégal avec des patrouilles conjointes, mais qui n'existent plus. Sur ces interceptions, il y avait eu l'arrêt de la Cour européenne de justice en 2012 qui avait condamné l'Italie pour une expulsion collective dans les eaux où les personnes avaient été interceptées en eaux territoriales italiennes et renvoyées vers la Libye.

Suite à ça, les expulsions ont ramené les bateaux et ont été arrêtées. Mais qu'est-ce qui s'est passé ? Il y a eu beaucoup de débats durant ces trois (03) dernières années sur des plateformes de débarquement de l'Union européenne en Afrique du Nord, mais qui pourraient être aussi en Mauritanie ou au Sénégal. Et il y avait un peu ce blocage juridique. Parce qu'on se disait alors que c'est du refoulement, ce qui est interdit en droit international. Ce qui est un grand problème actuellement de la droite et de l'extrême droite, parce que dans toutes les négociations politiques, ils disent comment on peut contourner ce principe de non-refoulement

La stratégie développée et renforcée ces dernières années a trait au retrait des bateaux de sauvetage de Frontex en mer et arrêt de réponses aux appels en détresse de l'Italie, mais aussi de Malte. A la place, on a des drones de Frontex qui patrouillent toute la Méditerranée centrale et, qui envoient alors des appels, qui les transmettent aux Libyens, aux Tunisiens et aux Égyptiens actuellement, pour qu'il y ait interception des personnes qui sont ramenées vers les lieux d'où ils fuient. L'exemple de la Libye a fait l'objet d'énormément de cas à la Cour européenne de justice. Il y a beaucoup de plaintes en cours. Et on appelle ça des « pull-backs ». Les « push-backs », c'est les refoulements directs aux frontières, en anglais, et les « pull-backs » c'est une surveillance aérienne, les personnes sont interceptées et ramenées, ce qui est un moyen aussi de ne pas être responsable juridiquement de ce qui se passe après. On sait qu'en Libye, il y a une mission des Nations unies, indépendante, où il y a des preuves de crimes contre l'humanité commis contre les personnes migrantes en Libye qui sont torturées dans les centres une fois qu'elles sont ramenées.

Actuellement, Frontex est en train de négocier avec le Cap-Vert pour des déploiements de drones gigantesques à 50 millions d'euros pour patrouiller toute la côte atlantique donc les côtes sénégalaises et mauritaniennes afin de contourner le refus du gouvernement sénégalais de signer l'accord avec le Frontex. Au Cap-Vert, il n'y a pas une opposition politique parce que ce n'est pas leurs côtes qui vont être patrouillées. Le discours ça vas être pour sauver des vies mais c'est pour intercepter des gens.

Le refoulement aux frontières

Sur les refoulements aux frontières, jusqu'à présent, au Parlement européen, le dernier mandat était reconnu comme une pratique illégale. Le groupe de la Gauche avait publié deux livres qui s'appellent les livres noir de refoulement aux frontières où y'avait les témoignages de 25 000 personnes refoulées aux frontières de l'UE. À l'époque, la commissaire européenne sociale-démocrate reconnaissait que c'était une pratique illégale. Elle nous promettait d'y mettre fin une fois que le pacte migratoire serait adopté.

Or, avec la nouvelle Commission européenne, on est dans une majorité au Parlement européen, mais aussi en Europe actuellement, avec des gouvernements de droite et d'extrême droite et même les gouvernements socio-démocrates comme le gouvernement de Malte ou le gouvernement danois ont des politiques d'extrême droite. Donc actuellement, en Europe, il n'y a quasiment aucun gouvernement qui a une politique progressiste en matière migratoire avec un discours différent. C'est un discours sécuritaire où il faut bloquer et expulser tout le monde.

Alors, qu'est-ce qu'a fait la Commission pour légaliser ces refoulements ? Par exemple, à la frontière Biélorussie et Russie, où il y avait des petits groupes de personnes qui venaient, y compris la troupe, ils ont publié une communication en décembre qui légalisait cette pratique sur base d'un motif de sécurité. On disait que la Commission a publié cette communication le 13 décembre l'année passée pour dire que c'est justifié de refouler une personne. La personne, en fait, a traversé la frontière alors que

sa demande d'asile devrait être analysée, elle va être refoulée, redonnée aux gares frontières biélorusses ou russes et n'aura aucune opportunité de faire une demande. Et la Commission a dit qu'il y avait une légitimité, étant donné qu'il y a une situation d'instrumentalisation de la migration, comme ils appellent.

Ils renvoient les personnes vers des régimes complètement autocrates que, parallèlement, eux, ils dénoncent et contre qui ils ont établi des sanctions. Une autre des manifestations de l'externalisation au Sénégal, c'est la pression par rapport à l'acceptation des expulsions de ces ressortissants, des retours, via le code Visa. Il y a un article 25A qui évalue chaque année la coopération de tous les pays en termes de retours.

Le Sénégal est identifié chaque année comme un pays ne coopérant pas bien comme d'autres États aussi qui ne coopèrent pas bien. Un des moyens de contourner actuellement cette absence de coopération, pour qui beaucoup de gouvernements auraient énormément à perdre politiquement s'ils acceptaient énormément de vols de retours, c'est la nouvelle proposition qu'on a eue cette année de la Commission européenne pour un règlement retour, où dans ce règlement retour, ils ont fait la proposition de faire ce qu'on appelle des hubs de retour, des plateformes de retour dans des pays tiers. Ça veut dire que si on ne peut pas expulser des Sénégalais vers le Sénégal, si le gouvernement n'accepte pas, ces Sénégalais pourront être expulsés vers le Rwanda ou vers l'Ouganda ou vers un autre pays. Donc c'est vraiment un moyen de contourner car votre gouvernement ne coopère pas.

L'externalisation en termes d'asile ou la responsabilité d'asile

La Convention de Genève a été faite dans un contexte européen. Elle n'était jamais parfaite. Elle était toujours faite dans un contexte des États alors qu'on est dans un contexte mondial où il y a un espace de protection de plus en plus réduit de la migration. Dans un contexte d'espace de protection de plus en plus réduit dans le monde, on voit en Europe une dégradation de ce discours, où les dirigeants disent « Nous, on ne peut plus accueillir aucune demande d'asile et on va externaliser le droit d'asile ».

Donc qu'est-ce que fait l'UE par rapport à ça ? Au lieu de se dire « On ne va pas poursuivre ça », la stratégie, ça a été qu'ils ont présenté aussi des nouvelles propositions. Une proposition qu'on appelle la liste de pays d'origine sûre et la proposition du pays tiers sûr pour amender le règlement d'asile qu'on venait d'adopter et qui n'est même pas mis en place.

En effet, une fois que ces propositions seront adoptées, il n'y aura plus aucun obstacle juridique. Les tribunaux italiens ne pourront plus légiférer sur les

expulsions en Albanie.

Ce sera la Cour européenne de justice, comme cela sera mis dans une liste européenne de pays tiers sûr. Le concept de pays tiers sûr existe déjà en droit européen. C'est un concept où le groupe de la Gauche, s'est toujours opposé. C'est le principe qu'une personne qui fait sa demande d'asile, on ne regarde pas du tout les raisons, les motifs de persécution que la personne pourrait évoquer. On va juste regarder si un pays tiers sûr peut être sûr pour elle ou lui. Actuellement, ça devait être un pays où il y avait eu plus qu'un transit. Il devait avoir une connexion avec ce pays. C'était des arrêts de la Cour européenne de justice. Maintenant, il y a une proposition d'enlever ce lien de connexion. Donc, on peut renvoyer des demandeurs d'asile vers n'importe quel pays dans le monde. À partir du moment où il y aura un accord et même un accord informel qui peut être aussi comme l'accord avec la Turquie, une déclaration de presse.

1.2. Les défis de l'externalisation avec les derniers développements de l'UE

Il s'agit de l'absence de l'Etat de droit, de transparence et des résistances dans les Etats.

L'absence de l'Etat de droit dans tous les pays de l'UE

Ce défi aboutit à une paralysie de la société civile pas seulement des politiques

progressistes de la société civile en Europe. Il s'agit de l'absence de l'État de droit dans tous les pays de l'UE actuellement, avec une violation quotidienne des droits fondamentaux et une criminalisation de plus en plus grande de toute forme d'opposition.

On l'a vu sur les questions palestiniennes, avec une qualification des mouvements pour la Palestine de groupes terroristes. Il y a une demande en ce sens de tous les partis d'extrême-droite de mettre les personnes qui empêchent les expulsions, qui se lèvent dans les avions, de les faire arrêter, mettre en prison. Donc, on va aller vers une criminalisation de plus en plus grande. En Belgique aussi, il y a un projet de criminalisation des acteurs solidaires, des hébergeurs.

En effet, tous les jours, en Belgique, il y a à peu près de 5 000 demandeurs d'asile qui ont des demandes d'asile, qui devraient être hébergées par l'État et qui sont à la rue. Donc il y a des citoyens, des citoyennes et des migrants eux-mêmes qui hébergent des personnes tous les jours. Il y a un projet de visite domiciliaire, qui permettra d'entrer dans les domiciles afin de vérifier si on héberge des gens. Ceci crée une paralysie de la société civile. Les gens continuent d'être actifs mais, il y a une croyance, d'énoncer

les violations de droits n'aboutit plus à une action.

En ce qui concerne les questions de l'externalisation, pour revenir sur cette impunité totale, parce que dans les traités européens, dans le droit européen, tout ce qui est en train de se passer, ces violations de droits, on devrait arrêter les financements, on devrait agir, la Commission européenne devrait suspendre les lois. Il y a tous les mécanismes existants pour arrêter ça. Mais il y a une inaction totale. La Commission européenne a décidé qu'elle n'agirait pas. Il n'y a aucune procédure d'infraction par rapport à toutes les lois de différents États membres qui font des refoulements aux frontières. La Grèce a suspendu son droit d'asile. Ils ont fait aussi passer une loi de retour qui est complètement illégale en droit européen. La Commission ne fait aucune action. Il y a une complicité totale, même un feu vert par rapport à ces politiques.

L'absence de transparence

Il y a un accès de plus en plus restreint à l'information. Le groupe de la Gauche a un accès plus important au Parlement européen d'où la nécessité de transmettre ces informations pour permettre aux luttes de continuer.

Toutefois, cet accès est de plus en plus restreint. Par rapport à ça, c'est important

de continuer et de renforcer les coopérations entre les personnes à l'intérieur de structures de pouvoir, dans les parlements nationaux, européens, dans les différents pays, en Afrique, au Sénégal, en Europe, avec les journalistes, la société civile.

Les résistances

Le but c'est de savoir comment renforcer la résistance d'autant plus qu'il y'a la paralysie de la société civile donc c'est plus que jamais nécessaire de continuer à résister contre toutes ces propositions de l'extrême droite. On n'aura plus le droit d'asile sur le sol européen ; les gens seront enfermés aux frontières ; il va y avoir des chasses à l'Homme avec du profilage ethnique comme aux Etats-Unis. On va arriver certainement à une situation comme ça de manière plus visible.

Ainsi, c'est important de se questionner sur comment renforcer ces résistances et comment résister ensemble ?

Elle a conclu son intervention en disant que c'était particulièrement important pour elle d'être là aujourd'hui pour pouvoir échanger sur ces résistances et espérer que ça soit une première étape pour un travail vraiment commun de résistance.

- **Madame Rosalie Adoua DIOP, Sociologue / Professeur à l'UCAD**

Dans un premier temps, elle a affirmé que la vulnérabilité des femmes n'est pas du tout documentée jusqu'à présent c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de recherches profondes sur la problématique des femmes au niveau des frontières. Ainsi, elle a justifié ses propos sur ce qu'elle a vu dans certaines documentations et sur certaines enquêtes.

Elle soutient que le manque de documentation se comprend dans la mesure où, la migration, dans son ensemble au Sénégal, était essentiellement masculine et concernait la plupart du temps, la vallée du fleuve Sénégal, où les départs étaient vraiment des départs d'hommes célibataires, plus tard d'hommes mariés.

On ne parlait pas de la migration féminine car c'était les hommes qui étaient partis et qui ont laissé leurs femmes et leurs enfants. La migration avait une connotation socioculturelle. Les hommes partaient et les femmes

restaient. Du coup, elle a fait un questionnement sur les femmes qui restaient, parce qu'on ne pensait pas à ces femmes-là. Quand on parle de la migration, on a toujours un œil de l'autre côté alors que les femmes qui restaient dans les maisons deviennent, entre guillemets, des chefs de famille, même si officiellement, ce n'est pas accepté.

En effet, les femmes, dont les maris ont migré, continuaient à faire vivre la famille et suivaient quand même beaucoup de dictats, parce que, dans notre société, traditionnelle, si l'homme cherche une femme ou une épouse, c'est pour sa mère. L'homme épouse une femme qu'il doit emmener à la maison, donc c'est à la femme de s'occuper de tout ce qui est travaux domestiques alors que le mari est parti pendant un moment. Ainsi, ces femmes qui restaient, vivaient des conditions très difficiles.

1. Les femmes qui restaient

Les femmes qui restaient, devaient se prendre en charge, parce que parfois, la réalité dans les maisons est totalement différente de ce que l'on croit. Ce sont des femmes qui vont se débrouiller pour se prendre en charge, c'est des femmes qui vont faire des activités génératrices de revenus, des femmes qui vont aller faire pratiquement tout pour paraître, ces des femmes qui vont tout faire pour montrer que j'ai un mari qui est à l'extérieur. Du coup il y'a une non-visibilité de la féminisation de la migration. Effectivement, même si les femmes participaient, on ne voyait pas l'apport de ces femmes-là dans la migration.

Aussi, les premières femmes qui ont migré, c'étaient des femmes qui suivaient leurs maris. Les femmes partaient en alternance c'est-à-dire, aujourd'hui, c'est la première épouse qui vient pendant un certain moment et qui va repartir parce qu'on sait que dans les pays d'accueil, effectivement, la polygamie n'est pas acceptée.

1.2. Les femmes qui partent

On voit de plus en plus des femmes qui sont dans les bateaux, des femmes qui sont dans les pirogues à travers les migrations clandestines. Les femmes migrantes partent et participent beaucoup au développement de leurs ménages, à la scolarisation de leurs enfants et deviennent même des entrepreneures.

Une autre participation des femmes

Vous allez rentrer, 4 ans, 5 ans après, c'est l'autre (la deuxième) qui va partir et ainsi de suite. Donc ce qui faisait que toujours, cette migration féminine n'était pas toujours visible, c'était toujours dans l'invisibilité.

Mais l'immigration féminine, avec un prolongement du fait que depuis les années 80, avec tout ce qu'on connaît comme crise économique, l'ajustement structurel, les crises de dévaluation, etc., les femmes commencent à devenir des actrices économiques et commencent à revendiquer leur place. Ce n'est plus la femme qui va suivre son mari tout juste parce qu'elle veut immigrer, parce que son mari lui a demandé de venir, etc.

On a vu, d'autres femmes qui aujourd'hui, célibataires, parfois même mariées, qui n'hésiteront pas à quitter pour aller au même titre que les hommes c'est-à-dire aller également trouver du travail. Donc, il y a une autre facette de cette migration féminine.

n'est pas visible. Il s'agit des femmes qui vendent leurs bijoux, leurs biens et qui sont dans les tontines pour effectivement financer le départ d'un mari ou bien pour financer le départ de leurs enfants. C'est une forme également de vulnérabilité qui existe parce que malheureusement nous vivons dans des sociétés où parfois il y a des concurrences surtout dans les ménages polygames. Le fils de telle

personne est parti, pourquoi pas mon fils ? Qu'est-ce que je dois faire pour aider mon fils à partir ?

La documentation montre que dans les zones d'externalisation, les femmes ont été considérées comme des prostituées. Donc, elles étaient considérées comme des vendeuses de chair, on les faisait prostituées de force. C'est des réalités des vulnérabilités qu'on trouve dans les frontières où les femmes sont violentées. Certes les femmes sont victimes, elles souffrent, mais quand même les femmes essaient toujours de se relever, elles sont résilientes et actrices, de développement. Le rôle de la femme immigrée comme agente économique qui participe au développement de la société d'origine et dans les sociétés d'accueil ne va pas toujours de pair avec une reconnaissance

de ce rôle et avec une augmentation du statut de la femme.

Les femmes immigrées sont des agentes de développement. Elles participent à l'économie dans les sociétés d'origine comme dans les sociétés d'accueil. Elles effectuent des transferts monétaires. Elles jouent parfois un rôle fondamental comme chef de famille dans de nombreux foyers.

Elle conclut son exposé en disant que le rôle de la femme migrante n'est pas toujours accompagné d'un processus d'autonomisation mais, c'est essentiel de faire une analyse sur ces femmes qui sont des agentes de développement, ces femmes qui, malgré leurs conditions de vie, sont résilientes et essaient toujours d'être là pour la société, pour la famille et pour les enfants.

• **Monsieur Mamadou M. DIOUF, Coordonnateur Forum social sénégalais**

A l'entame de son propos, il a eu à souligner que Monsieur Jany Ouédraogo, chargé de programme à la Fondation Rosa Luxembourg au Bureau de l'Afrique de l'Ouest était le panéliste initial. Mais, celui étant empêché, il a été désigné au dernier moment pour intervenir. Au début de sa communication, il a précisé que l'homme est un animal migrant historiquement, religieusement, culturellement et anthropologiquement. Selon lui, tous les hommes ont une histoire migratoire.

Ainsi, la décision de l'UE d'externalisation des frontières est une décision contre les droits humains. L'argent peut circuler, la pacotille de la marchandise peut circuler mais vous, vous ne bougez pas. Restez là où vous êtes, même si vous êtes

en train de mourir, comme c'est le cas actuellement au Soudan, en Palestine, en Ukraine. Même si vous êtes en train de mourir dans le Sahel aujourd'hui, vous n'avez pas le droit de bouger. Ou si vous voulez bouger, j'ai aussi le droit de vous contrôler et de savoir qui parmi vous peut traverser ma frontière, même menacé de mort. Du coup dans quel monde sommes-nous ?

Si on revient sur le budget du Frontex aujourd'hui, ça dépasse largement le budget de certains de nos États. Le Frontex ne dépensait pas par jour moins d'un million d'euros pour faire voler des avions, des hélicoptères, des bateaux, nourrir ceci, corrompre ici et là des États pour leur dire, allez, vous faites la convention avec nous, on se permet de contrôler

les choses, mais on vous verse une petite somme d'argent. Alors que rien qu'avec le budget du Frontex, on aurait pris le tiers de cela ou la moitié de cela, on l'injecte dans des programmes de développement directs, dans des zones de départ, dans des zones d'accueil et de transit, sans doute on réglerait une bonne partie des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Mais l'Union Européenne ne fait pas ce choix. On nous impose en tant qu'État, d'accepter ce choix.

L'externalisation des frontières a des conséquences énormes notamment des conséquences humaines, des conséquences de violation des droits humains, des conséquences sociales et des conséquences économiques. La question de l'extrême-droite et des frontières est un porte-à-porte avec les droits humains et le droit international.

Si c'est l'Afrique qui avait violé de cette façon le droit international, l'Europe allait crier très fortement mais tant que c'est l'Europe elle-même qui viole ce droit-là, les voix des états africains sont pratiquement inaudibles. Les seules voix qu'on entend, c'est les voix des militants et des militantes des droits humains. C'est les voix des chercheurs et des chercheuses qui travaillent sur ces questions-là. Voilà la réalité dans laquelle nous sommes aujourd'hui et qui fait donc que nous sommes dans un monde trop inégalitaire.

Si on mettait l'accent sur la situation que les femmes mariées vivent avec les hommes migrants qui sont partis, c'est une catastrophe extraordinaire. Donc, si l'Europe parvient à comprendre les conséquences dramatiques, sociologiques, économiques, familiales, de la politique qu'elle nous impose, si l'Europe arrivait seulement à comprendre deux tiers de ces conséquences-là, l'Europe reprendrait son humanisme.

En outre, la géopolitique fait aujourd'hui que le monde est déséquilibré. Ce déséquilibre fait que les jeunes font tout pour migrer vers les pays du Nord pour travailler dans les usines. Les jeunes d'aujourd'hui fuient le monde rural du fait de la pauvreté et la géopolitique est devenue trop militaire.

Il a conclu son sa communication en soutenant que l'externalisation des politiques est sous multiples formes. Il est ainsi primordial de faire le plaidoyer et le lobbying pour se faire entendre aussi bien au Nord et au Sud pour le respect des droits humains. A la fin des interventions des différents panélistes, le modérateur a laissé les participants donner leurs points de vue par rapport aux différents exposés. La séance de discussion des participants a tourné autour des remerciements vis-à-vis des différents panélistes, suivi de recommandations formulées à leur égard.

2. Recommandations issues des différentes interventions

Avec la montée de la droite de l'Europe, il est temps que nos dirigeants développent des stratégies pour faire rester nos jeunes dans nos pays. Nos états doivent investir davantage sur la **création d'emplois** pour les jeunes. La plupart des jeunes ont migré, il n'y a plus personnes dans les villages. Les associations communautaires prônent des domaines agricoles villageois. Toutefois, les conditions d'agricultures sont difficiles. Le manque

d'eau ne facilite pas le travail des agriculteurs.

Si tout cet argent qu'on ingurgite dans les programmes migratoires était investi dans les projets et programmes concernant les jeunes, la migration irrégulière diminuerait. En effet, il y'a beaucoup de fonds liés à la migration donc c'est important d'allouer ces fonds à **la création d'emplois** afin de faire rester les jeunes dans nos pays.

I.2. Frontex ou la dimension externe du contrôle des frontières de l'UE et ses conséquences en Afrique de l'Ouest

Les communications de ce panel, sous la modération de Mamadou FAYE, chercheur au Centre d'excellence pour le droit de la mobilité internationale de l'Université de Copenhague, ont été faites par :

Monsieur Sérigne Mbaye DIOUF, Secrétaire général anti racisme de Podemos

Monsieur Saliou DIOUF, président fondateur de l'association BOZA FII au Sénégal

1. Synthèse et analyse des différentes interventions

Le modérateur, après avoir rappelé les objectifs des termes de références du forum et les attentes, est revenu sur le thème l'objet du panel. Il introduit que Frontex est une problématique contemporaine qui comporte des défis majeurs liés au problème de la migration en général et de la mobilité en particulier au niveau de l'Afrique de l'ouest et également dans ses relations avec l'Europe. Après cette introduction du thème, il a présenté les panélistes à qui, il donne à tour de rôle la parole pour leur communication.

- **M. Sérigne Mbaye DIOUF, Secrétaire général anti racisme de Podemos**

Selon M. DIOUF, frontex ou la dimension externe du contrôle des frontières de l'Union Européenne, renvoie plus à un contexte local dans la mondialisation, dans la grille internationale. Qu'est ce qui justifie aujourd'hui que nous soyons en Afrique de l'Ouest à subir des conséquences des politiques migratoires européennes ? Nous analyserons les

enjeux et expliquer les circonstances que tout cela engendre dans la vie de tous les jours des migrants que nous sommes. Aujourd'hui personne n'est sédentaire on peut se retrouver aujourd'hui à Dakar demain en Europe et le lendemain à Dubaï. Comme le disait le professeur Mignane Diouf, nous sommes contraint de bouger et personnes n'est étranger là

où il part. Cela a été constaté par beaucoup de législation internationale.

1.1. Présentation du frontex et ses rapports avec le Sénégal

Frontex est une agence qui contrôle les frontières européenne qui est créée en 2004 avant le boom de l'immigration irrégulière. A partir de ce moment il est devenu l'agence qui a la gestion de la grande partie des frontières des îles canari, du Maroc, etc. ; les frontières européennes sont en Afrique. C'est pourquoi d'ailleurs, en mars dernier lors d'une visite des membres de l'association au Sénégal, ils ont rencontré certaines autorités sénégalaises, les délégations de certaines ambassades et les représentants diplomatiques de certains pays pour parler de frontex, de l'argent qu'on lui avait alloué (30 millions d'euros) et comment ils allaient l'utiliser ? Ils se sont entretenus également avec Cherif DIOUF l'actuel secrétaire d'état aux Sénégalais de l'extérieur. L'objectif de ces différentes rencontres était de comprendre le point de vue des autorités sénégalais sur la migration, mais aussi la pression de l'Union Européen sur les pays africains.

Il n'y a même plus une libre circulation dans l'espace CEDEAO. Prenons l'exemple du Niger : étant africain, pour partir au Niger on te demande le visa pour pouvoir y accéder. C'est un problème grave

pour les africains ce qui pourrait nous faire penser à mettre en place l'Union Africaine pour faciliter la circulation des africains dans l'Afrique. Frontex est présent en Afrique pour soit disant l'insécurité et le problème de l'immigration irrégulière. D'après ce que les autorités ont dit « frontex n'a pas de personnel à Dakar mais voulait juste leur donner du matériel mais ne veulent pas la présence des agents de frontex au Sénégal ».

Ils veulent installer une base de drones et ont 50 000 000 d'euros pour acheter des drones israéliens. Ils sont en train de négocier avec le Cap-Vert qui n'a pas encore accepté. Si jamais le Cap-Vert accepte cet accord, ils contrôleront le Sénégal, la Mauritanie et tout le littoral de l'Afrique de l'ouest.

Les Sénégalais ont fait une révolution consciente car, ils savent que le problème est la situation de l'emploi mais aussi celle de la pêche. Donc ils partent vers l'Europe espérant trouver mieux pour subvenir aux besoins de leur famille. Les personnes ne partent pas à l'étranger pour jouer mais plutôt pour un but bien défini.

1.2. Violation des droits humains aux frontières

En Afrique il y a une violation des droits humains dans les frontières comme le Maroc : le 24 juin 2022 à Melilla, tout le monde se rappelle de ces images

horribles qu'on avait vues, mais l'Europe qui prétend être un continent de droits humains n'a absolument rien fait. Les pays du nord qui ont des accords et qui

reçoivent beaucoup d'argent de l'Union Européenne se sentent comme s'ils ne sont pas africains ; la plupart ce sont des pays raciste, ce qui font le sale travail que les européens ne veulent pas faire.

L'Europe va continuer d'exploiter l'Afrique car ils ont nos ressources en main. Pourquoi les européens veulent vivre en Afrique et que les africains ne peuvent

pas aller en Europe ? Si l'Europe dépolit ses surveillances au niveau des pays tiers ou des pays d'origines, tout ce qu'ils feront là-bas comme violation des droits de l'homme seront pris pour responsables. L'Europe ne veut que la force intellectuelle ou manuelle des migrants mais ils ne veulent pas cohabiter avec eux.

• **Monsieur Saliou DIOUF, président fondateur de l'association BOZA FII au Sénégal**

L'intervenant commence son propos en soulignant que « frontex est une intelligence que certains n'ont toujours pas compris par rapport à l'ignorance qui fait qu'aujourd'hui frontex prend de plus en plus d'espace dans notre société ». Avec

l'association BOZA FII à Dakar, ils font une campagne chaque année depuis quatre (4) ans et les constats qu'ils ont souvent c'est qu'ils peuvent recueillir la mentalité des personnes par rapport à frontex.

1. Frontex, une intelligence

Frontex signifie frontière à l'extérieur ; la question qui doit se poser c'est : comment un pays peut accepter le déploiement des frontières de notre pays souverain ? En 2023, les membres de l'association ont mené une campagne à Bargny. Ils sont partis à la police pour formalités relatives à l'autorisation de l'évènement mais au moment de l'enquête de moralité c'est l'agent de la police qui leur a demandé c'est quoi frontex ?

Bargny est une zone de la police et non de la gendarmerie, cela veut dire que s'il y a des interceptions là-bas sous la migration, c'est la police qui intervient. Et naturellement ils voient que beaucoup de personnes ne comprennent pas ce

que veut dire frontex ou bien ils ont un autre aperçu de pourquoi ils sont là.

Aujourd'hui nous sommes dans une société qui a des difficultés sur la gestion de la migration et si les lacunes se présentent c'est parce que 90% des acteurs de la migration au Sénégal copient le même message que l'Union Européenne a voulu faire passer. Cela veut dire que si nous luttons contre l'immigration irrégulière, nous allons accepter le programme de l'externalisation des frontières, ce qu'il lui fait dire que c'est une intelligence.

Ils utilisent le maillon faible de la chaîne pour faire passer un programme et ils subissent les dégâts du panel précédent (les gens qui meurt en mer). C'est bien de se rapprocher de certaines familles

pour dire que les jeunes doivent arrêter parce qu'ils vont mourir en mer. Les gens vont se dire qu'ils sont en train de sensibiliser ou même qu'ils font des patrouille en mer pour sauver ces jeunes alors qu'ils sont entrain de surveiller les départs et les sorties. Cela était plus approprié s'ils avaient des programmes de sauvetage. Je prends l'exemple de quand on était en méditerranée, on a suivi un bateau qui était en détresse pendant 72 heures, il a fallu qu'il ait intervention pour que l'on puisse entendre qu'il y a eu des morts. L'année passée un bateau a quitté Niodior et quand on a reçu la communication pour demander de leurs nouvelles, ils étaient déjà entre le Maroc et la Mauritanie. Nous avons fait le suivi et avons alerté toutes les unités de secours pour que chacune puisse prendre

ses responsabilités.

Malheureusement chaque unité confit ses taches à l'autre alors que le bateau était en détresse. En école maritime on nous dit que toute personne en détresse, chacun a le devoir de lui venir en aide. Suite à cela nous nous posé une question à savoir est ce que la croix rouge ne devrait pas avoir des zones militarisées qui les limitent pour qu'elle puisse faire son travail ? 12 jours après on reçoit l'information que le bateau a été sauvé par un bateau de pêche mauritanien malheureusement il y avait 28 morts. A Bargny ils ont attrapé des gens et jusqu'à présent nous ne savons pas où ils sont. Il faut noter qu'il y a toujours une violence et notre gouvernement coopère car frontex leur vient en aide.

1.2. Une implication nécessaire de la population dans la lutte contre frontex

Le premier combat pour la population est de ne pas subir cette répression mais plutôt de comprendre le but de frontex et de porter le combat. GIZ est au Sénégal et fait le même travail que l'OIM alors que ce dernier l'état fait des choses contre elle. Tout doit être encadré car les citoyens puissent comprendre et que nous puissions porter une lutte contre ce fameux fléau.

A cela s'ajoute le rôle que jouent les activistes et les associations dans la gestion de la mobilité. Les associations fournissent une aide humanitaire et une assistance pratique aux migrants. Ils ont des lobbys qui défendent le droit des migrants mais aussi des éducateurs

qui favorisent l'inclusion. Ils font aussi la pression sur les institutions européennes pour plus de transparence et de responsabilité de frontex.

Nous avons une lutte à porter et les migrants ne doivent pas être des victimes. Il finit son intervention en lançant un cri de cœur en encourageant les activités que fait la fondation Rosa Luxembourg depuis l'année dernière ; c'est un bon début d'initiative pour contraindre ces politiques d'externalisations afin d'être plus souverain et succomber à la pression qui vient d'ailleurs.

2. Discussions à la suite des différentes interventions

Le Sénégal est l'un des pays qui a beaucoup d'accords et il reçoit une pression de la part de l'Union Européenne. L'Europe veut des immigrants mais des migrants qui viennent légalement. Ceux qui sont dans les groupes comme justice consulaire tentent de trouver une solution pour le problème qu'il y a dans les consulats surtout celui d'Espagne. Cela fait des années que l'Europe a opté pour une politique de bloquer les sorties.

Certains citoyens pensent que Frontex est là pour aider ou sauver des personnes. Ils ont dépensé beaucoup d'argent et beaucoup d'énergie pour l'externalisation des frontières mais ils ont remarqué que ce sont des sujets trop timides pour les Sénégalais. Ces dernières années on a eu la visite du président de l'Espagne, des ministres et d'autres personnalités qui n'ont rien avoir avec l'immigration ; ils étaient là pour préparer le terrain car ils ont un programme spécifique. Les autorités compétentes ne font rien, il se contente de faire la criminalisation ; ceux sont des programmes de Frontex car ils imposent aux autorités de mettre la pression aux personnes pour qu'ils ne migrent pas.

Frontex prend de plus en plus de l'ampleur avec la nouvelle stratégie de sliming constitué que du corps de l'armée. Frontex ne devrait pas exister car leur mission n'est pas d'aider mais plus tôt de contrôler les migrants en parlant d'insécurité et autres. La majeure partie des demandes de visa sont rejetées disant que ceux sont des documents faux pour convaincre l'opinion publique et passer à l'action. Les africains sont très informés mais la politique fait croire le contraire à son avantage. En 2020, sur la pression de l'Union Européenne et de Frontex, le Sénégal a voté une loi (par les députés) qui portait sur les pouvoirs de la police en mer. Et ces derniers sont pour lutter contre l'immigration, ce qui a facilité la coopération policière dans l'opérationnalisation, c'est pourquoi on voyait des officiers de liaison au niveau de nos gardes maritimes mais également au niveau de nos frontières.

En Mauritanie il y a 2 prisons financées par les Espagnols qui ont commencé à fonctionner et au Sénégal ils vont construire cinq centres de détention pour faire des enquêtes. En 2024, le Sénégal a voté une deuxième loi d'orientations sociales sur l'intervention de l'état en mer. Cette loi a permis à Frontex d'avoir une coopération dans l'intervention des frontières au niveau des états qui ont un accord avec eux.

Par rapport à la migration circulaire, l'accord qu'on avait eu avec l'Espagne, bien qu'il soit bilatéral, est considéré comme unilatéral car ceux qui vont en Espagne pour travailler c'est le droit espagnol qui s'applique à eux. Il faut vraiment revoir les termes de l'accord pour que chaque partie puisse y trouver son intérêt.

3. Recommandations et perspectives issues des échanges

Nous suggérons un engagement collectif avec une réflexion de pouvoir amorcer le développement endogène mais également se départir de cette tutelle néocolonialisme de

l'Afrique. Il faudrait que l'on tisse une relation pertinente entre l'état et les organisations de la société civile parce que l'état pense que les organisations constituent en quelque sorte un obstacle pour le déroulement de ses activités alors que c'est une complémentarité.

Pour ces questions les discussions ne suffisent pas, il faut que de véritables actions soient posées. Il faut sensibiliser ceux qui votent les lois par rapport à la nature et à la qualité des lois qu'ils votent et qu'ils permettent à l'état d'intervenir ou à d'autres acteurs.

II. LES DIMENSIONS SOCIALES ET FAMILIALES DE LA MIGRATION AU SENEGAL

Il a été regroupé sous cette thématique les panels relatifs, d'une part, aux **dimensions sociales et familiales de la migration au Sénégal** : l'impact d'une opinion manipulée par les politiques **publiques (II.1.)** et d'autre part à **lorsque la sécurisation des frontières rend les femmes migrantes plus vulnérables (II.2).**

II.1. Dimensions sociales et familiales de la migration au Sénégal : l'impact d'une opinion manipulée par les politiques publiques

Ce thème, sous la modération de Monsieur Modou GUEYE, Chargé de la pédagogie de l'association Diaspora Développement Education et Migration (DIADEM), a vu l'intervention des experts désignés pour animer ce panel. Il s'agit de :

Monsieur El Modou GUEYE, Président du Réseau pour une Politique Migratoire Alternative ;

Monsieur Serigne Mor NIANG, Président du Cadre de réflexion sur les Dynamiques religieuses et Sociales culturelles (CREDYRES).

1. Synthèse et analyse des différentes interventions

Le modérateur dès sa prise de parole a eu à préciser que cette thématique explore les dimensions sociales et familiales qui influencent et accentuent le phénomène migratoire au Sénégal. Elle met également en lumière l'impact des perceptions sociales et des politiques publiques sur l'exercice du droit à la migration, alors même que celle-ci demeure un levier essentiel de développement familial et communautaire.

A la suite ces précision, il invite les panelistes à présenter tour à tour leurs communication avant d'ouvrir les discussions avec les participants.

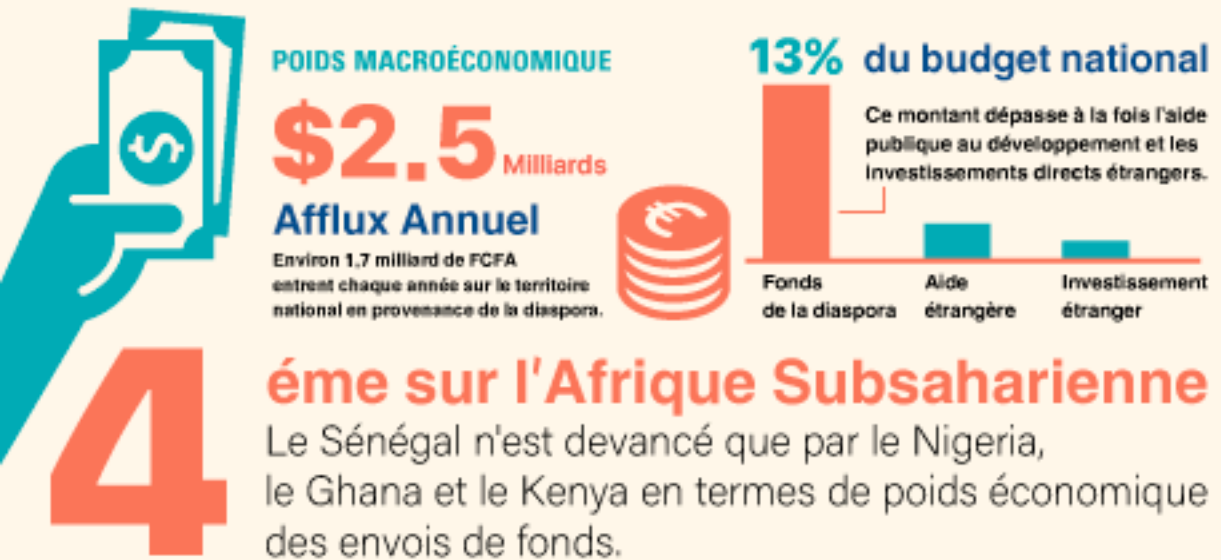
• **Monsieur El Modou GUEYE Président du Réseau pour une Politique Migratoire Alternative**

Il a ouvert le panel en rappelant l'objectif du forum qui est de rassembler les acteurs engagés et partageant les mêmes préoccupations autour de la thématique migratoire, aussi bien au Sénégal que dans la sous-région et en Europe, afin d'échanger sur les défis liés à la migration.

Il a souligné l'existence de divergences

individuelle.

Il a ensuite mis en avant les retombées positives de la migration, notamment son impact économique majeur. Il a présenté des résultats des études du Ministère de l'Économie et des Finances du Sénégal, montrant qu'en 2022, environ **2,5 milliards de dollars**, soit **1 700 milliards de FCFA**, provenant de la diaspora, entrent



importantes autour de cette question, en particulier l'existence de plusieurs groupes, dont l'extrême droite généralement opposé à la migration. À ce titre, il a indiqué qu'au Sénégal également, certaines autorités ou segments de la société sont défavorables à la migration, ce qu'il considère comme une atteinte sérieuse au droit fondamental à la liberté

chaque année sur le territoire national. Ces transferts représentent environ **13 % du budget national**, un montant supérieur à l'aide publique au développement et aux investissements étrangers. Le Sénégal occupe ainsi le **4 rang en Afrique subsaharienne**, derrière le Nigeria, le Ghana et le Kenya, en termes de poids économique des fonds issus

de la diaspora. Les principales sources géographiques de ces transferts sont la **France, l'Italie, l'Espagne, la Gambie, la Mauritanie et le Gabon.**

Il a en outre indiqué que ce volume financier ne prend pas en compte environ **19 % des transferts** qui empruntent des circuits informels, souvent utilisés en raison du coût élevé des services de transfert reconnus. Pour lui, ces ressources représentent un apport essentiel à l'économie nationale, car elles contribuent significativement à **réduire la pauvreté** et à **améliorer les conditions de vie des familles**, notamment en

milieu rural. Certains ménages ne parviennent à subvenir à leurs besoins que grâce aux fonds envoyés par des membres de leur famille en migration. Plus de **90 %** de ces ressources sont destinées aux **dépenses de consommation**, principalement l'alimentation.

Il conclut que ces données démontrent clairement que la migration constitue un levier majeur du développement économique et social du Sénégal. Selon lui, les migrants doivent être considérés comme **de véritables acteurs de développement.**

• Intervention de Monsieur Mor NIANG

Il a centré son intervention sur la relation entre migration et développement, en montrant comment ces deux notions sont étroitement liées. Sur le plan conceptuel, il a défini la migration comme un déplacement d'un espace à un autre, et le développement comme un processus d'amélioration des conditions de vie.

Il a rappelé que la migration répond souvent à des besoins collectifs : au-delà de la quête d'une meilleure vie individuelle, le migrant cherche à soutenir sa famille et sa communauté. Dans presque chaque famille sénégalaise, une personne vit à l'étranger, souvent poussée par la pauvreté, la pression familiale ou le manque de perspectives professionnelles.

Cette dynamique s'explique aussi par les difficultés structurelles dans des secteurs

comme l'agriculture et la pêche. Les politiques d'ajustement structurel et la dévaluation du FCFA ont aggravé la précarité, poussant davantage de personnes à envisager la migration comme une alternative.

Il a souligné les contributions concrètes des migrants : modernisation des logements, accès à l'eau potable et à l'électricité, transformation des pratiques agricoles, notamment dans l'agriculture hors saison. Ces efforts permettent souvent de combler les manquements de l'État, comme au Fouta, où des migrants ont financé la construction d'écoles et de structures de santé.

Enfin, il a attiré l'attention sur les coûts sociaux de la migration :

- Frais de visas très élevés ;
- Files d'attente longues et conditions indignes dans les ambassades pour les

- demandes de visas ;
- Présomption de “non-retour” de la part des autorités, une situation jugée stigmatisante ;
- Présence d’acteurs extérieurs comme **le frontex** opérant sur le territoire sénégalais, donnant le sentiment d’être contrôlé et considéré comme “migrant” même chez soi.
- Selon lui, ces réalités questionnent le respect du droit fondamental à migrer, malgré l’importance économique et sociale de la migration pour le Sénégal.

2. Discussions à la suite des différentes interventions

Les discussions engagées par les participants, à la suite des différents exposés, ont mis en lumière plusieurs dimensions essentielles liées aux enjeux migratoires au Sénégal.

Ils ont d’abord insisté sur l’importance de la migration comme levier de développement, estimant que la sédentarité n’est pas compatible avec l’évolution socio-économique.

Les participants appréhendent la migration comme un droit fondamental, reconnu juridiquement, mais encore peu connu des populations, notamment des jeunes. Ils ont ensuite souligné que la politique migratoire sénégalaise actuelle ne prend pas pleinement en compte les besoins spécifiques des migrants, alors même que la migration intra-africaine (dans le même continent) est tout aussi importante que la migration vers l’Europe. Sous ce rapport, les interventions ont fait état des obstacles administratifs auxquels les migrants sont confrontés, en particulier pour le renouvellement des documents officiels, qualifié de véritable « parcours du combattant ».

De même, des témoignages ont montré les difficultés d’accès aux visas et les obstacles institutionnels même pour des missions professionnelles, comme le cas d’une association sélectionnée pour participer à la conférence internationale sur la planification familiale à Bogota (01-06 novembre 2025), mais empêchée de participer à cause du refus de visa de transit dans l’espace Schengen, alors qu’ils avaient tous les documents requis. Mais aussi, la perception que l’occident a de la migration en dénonçant le traitement différencié dont sont victimes les migrants dans les pays d’accueil : par exemple, un Africain est qualifié de « clochard » lorsqu’il est en difficulté, alors qu’un Européen dans la même situation est nommé « expatrié ».

Les discussions ont également mis en lumière la responsabilité de certaines familles dans la pression exercée sur les jeunes, pouvant les pousser vers la migration irrégulière. Il a été aussi souligné les difficultés auxquelles sont confrontés les migrants incarcérés, notamment dans la sous-région ou dans certains pays africains comme le Maroc.

De manière générale, les interventions des panélistes suivies des échanges avec les participants ont mis en lumière un décalage important entre la réalité socio-économique

de la migration au Sénégal et l'approche sécuritaire de certains pays occidentaux. Alors que la migration constitue un levier vital pour les familles et les communautés, la focalisation sur le contrôle des frontières et les restrictions d'accès crée un contraste frappant.

Ces politiques sécuritaires, souvent alimentées par des perceptions négatives, négligent la contribution économique, sociale et humaine des migrants. Les échanges ont ainsi révélé un écart entre la légitimité du droit à migrer, reconnu par les conventions internationales, et les pratiques restrictives qui limitent son exercice effectif.

Les échanges ont également fait ressortir des partages d'expériences et de bonnes pratiques de la part d'associations locales impliquées dans la sensibilisation des jeunes, des femmes et des enfants sur les risques de la migration irrégulière, la promotion des opportunités économiques locales, et la valorisation des initiatives endogènes.

A côté de ces structures locale, il y a d'autres associations comme l'Association Entraide et Solidarité, qui œuvrent dans l'assistance des migrants en les accompagnants parfois dans les procédures administratives et en offrant soutenant certains en conflit avec la loi des pays d'accueil dans la communication avec leurs familles et même dans l'assistance juridiques. Sans oublier l'existence du Réseau pour une Politique Migratoire Alternative qui porte le plaidoyer pour une politique migratoire plus inclusive, respectant le droit fondamental à la liberté pour tous.

3. Recommandations et perspectives issues des échanges

A l'issue de ce panel, plusieurs recommandations ont été formulées pour améliorer l'accompagnement institutionnel et social des migrants : il s'agit de :

- Mettre en place des programmes d'accompagnement au retour, incluant l'éducation financière, des fonds spécifiques, et un meilleur accès aux financements classiques. Sur ce point, il est recommandé aussi que l'Etat, octroie aux collectivités territoriales, au même titre que certaines agences, des fonds destinés à financer l'auto emploi des jeunes à travers les associations locales ;
- Sensibiliser les familles pour faciliter la réinsertion sociale des migrants de retour ;
- Promouvoir une meilleure gestion des ressources financières transférées ;
- Vulgariser les instruments juridiques/protection internationale du droit à migrer ;
- Faciliter les procédures administratives (digitalisation) et réduire les coûts liés aux démarches consulaires ;
- Signer des conventions avec les pays d'accueil pour alléger les processus de séjour, améliorer les conditions de séjours et surtout organiser le retour de manière correcte des migrants refoulés dans le respect des droits humains fondamentaux ;

- Valoriser les compétences et expériences acquises par les migrants en leur fournissant des diplômes équivalents pour faciliter leur réintégration ;
- Renforcer la sensibilisation auprès des populations sur les dangers de la migration irrégulière ;
- Appuyer techniquement et financièrement les organisations qui s'occupent des questions (assistance) de migration ;
- Renforcer le plaidoyer (ONG, collectivités, acteurs locaux) pour une révision de la politique migratoire ;
- Plaidoyer auprès de l'Etat pour lutter contre le phénomène de l'externalisation des frontières qui est considérée comme une ingérence.

II.2. Lorsque la sécurisation des frontières rend les femmes migrantes plus vulnérables

Ce panel, sous la modération de **Madame Aminata THIAM, membre de la FEMIDEC (Femmes, Enfants, Migration et Développement Communautaire)**, a été animé par **Madame Marie Bernadette Amy Dione DIOUF, Juriste, Professeur de techniques administratives et Experte en genre**

1. Synthèse et analyse de sa communication

La modératrice a fait une petite introduction du thème avant de préciser qu'il devait être traité par deux panélistes à savoir : Madame Rosalie DIOP et Madame Marie Bernadette Amy Dione DIOUF. Cependant, il a informé l'assistance que Madame Rosalie DIOP (pour des raisons de santé) était obligée de faire sa communication dans le premier panel afin de se libérer. En conséquence, Madame Marie Bernadette DIOUF a été introduite par la modératrice comme la seule intervenante pour animer ce panel.

- **Madame Marie Bernadette Amy Dione DIOUF, Juriste, Professeur de techniques administratives et Experte en genre**

Mme DIOUF a démarré son allocution en exprimant l'immense honneur pour elle de venir partager avec l'assemblée, la question des migrations surtout sur le volet féminin, c'est-à-dire sur la vulnérabilité des femmes. Elle a affirmé que de nos jours, beaucoup de gens évitent de parler de la vulnérabilité de la femme qui est un biais qui a été importé de l'Europe. En effet, beaucoup de gens pensent que l'Europe est un continent qui respecte les droits humains alors qu'il n'en est rien. Si nous, en Afrique, nous avons des problèmes de respect des droits humains, de respect des droits, c'est une importation de l'Europe. On se rendra compte que toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes aussi sont issues du code napoléonien de 1804 de la France

c'est-à-dire que toutes les lois discriminatoires qu'on a eues sont importées de l'Europe.

On a l'impression qu'on veut nous donner des leçons de morales alors que ces leçons de morale ne sont pas carrément audibles pour la simple et bonne raison que nous dans le passé, le professeur DIOUF l'a dit tantôt dans son intervention, dans le Sine, nous avons eu Ndatté Yalla, nous avons eu de grandes figures féminines et il y a même certaines sociétés qui étaient matriarcales c'est à dire donc que le patriarcat était vraiment importé.

A titre illustratif, il y'avait la déclaration de 1789 chez les Français, qui à l'époque parlait d'un droit égalitaire qui refusait le droit de vote aux femmes. Pourtant,

on était déjà en 1789 où c'était vraiment la déclaration pour donner la citoyenneté à tout le monde, mais sauf aux femmes. Les hommes ont commencé à voter là-bas en 1848 et les femmes, par l'ordonnance du 21 avril 1944, ont commencé à voter en France.

Elle a tenu à montrer un peu, avant de rentrer dans le vif du sujet, comment vraiment l'Occident est à la limite broyeur des droits humains. Il y a une panoplie d'instruments juridiques, mais qui n'ont qu'une valeur décorative.

Toutes les conventions n'ont aucun effet parce que, si on voit le désastre que les images montrent à travers la fermeture des frontières, on aurait cru qu'il n'y a pas de droit international, qu'il n'y a pas de conventions. Les conventions internationales, comme le dit la convention de Vienne, lient les partis c'est-à-dire que dès l'instant que vous signez une convention internationale, vous êtes obligés de respecter cette convention. Malheureusement, comme l'a dit le professeur DIOUF, si c'était l'Afrique, on allait crier au scandale mais comme ce sont les pays développés eux-mêmes qui bafouent les règles élémentaires du droit international, on ne peut que s'offusquer.

Depuis plusieurs décennies, la question migratoire s'impose comme un enjeu majeur de gouvernance mondiale. Les États multiplient les politiques de

contrôle, d'externalisation et de sécurisation de leurs frontières dans un contexte marqué par la peur du terrorisme, la montée des trafics et les pressions politiques internes. Mais si ces politiques sont présentées comme des instruments de protection, elles produisent souvent l'effet inverse. Elles exposent davantage des femmes migrantes à des formes multiples de vulnérabilité. Or, la migration féminine est une réalité structurelle. Selon l'Organisation internationale pour les Migrations, les femmes représentent près de la moitié des 281 millions de migrants internationaux recensés à la fin de 2020. Soixante-dix (70) millions de migrantes fuient la pauvreté, les violences, les discriminations de genre, mais ce heurtent à des dispositifs frontaliers qui criminalisent plutôt qu'ils ne protègent. Dès lors, la question centrale se pose, comment les politiques de sécurisation des frontières, censées garantir la sécurité nationale, en viennent-elles à accroître la vulnérabilité des femmes migrantes ?

Pour y répondre, il conviendra d'examiner d'abord le cadre juridique et politique international de protection des migrants ; ensuite, les effets concrets des politiques sécuritaires sur les femmes et enfin, les perspectives pour une gouvernance humaine, inclusive et genrée de la sécurité aux frontières.

1.1. Le cadre juridique et politique international de protection des migrants

Mme DIOUF a tenu à rappeler la feuille de route de l'ensemble des conventions ratifiées au plan universel, régional et national c'est-à-dire toutes les conventions que les Nations Unies ont eu à prendre.

Le cadre régional

Au plan régional, il y'a l'UA (l'Union Africaine). Dans la partie sous régionale, il y a la CDEAO et l'UEMOA qui ont des dispositions. Au plan national, malgré toutes ces dispositions à caractère universel, régional et national, il n'en demeure pas moins que la problématique de la migration demeure encore le point d'acuité. Cela fait vraiment mal au cœur quand on voit le désastre que l'on voit chaque matin à travers les médias internationaux.

La sécurisation des frontières est devenue un impératif politique, mais elle

ne doit pas se transformer en instrument de déshumanisation alors qu'on se rend compte que c'est un instrument de déshumanisation. Les femmes migrantes ne cherchent pas à menacer la sécurité des nations, elles cherchent à survivre, à protéger leurs enfants, à reconstruire leur vie.

Les textes existent, les cadres normatifs sont solides, les engagements sont clairs, ce qui manque c'est la volonté de traduire ces principes en actions concrètes sur le terrain, à titre illustratif, la panoplie des instruments internationaux.

Les instruments universels des droits humains

Il y a d'abord les instruments universels des droits humains, parce qu'en réalité quand on parlera des droits des migrants, ce sont les droits humains. Si on respecte les droits humains, on respecte de

facto les droits des migrants. Les droits des migrants sont avant tout les droits humains. Ils sont reconnus implicitement ou explicitement dans les principaux instruments juridiques internationaux.

Il y a :

- la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ;
- la convention de 1951 sur le statut des réfugiés et son protocole de 1967 ;
- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1963 ;
- les deux pactes, le pacte de 1966 relatif aux droits économiques et sociaux et les pactes relatifs aux droits culturels ;
- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 ;
- la convention contre la torture et les autres peines ou traitements cruels inhumains dégradant de 1984 ;
- la convention relative aux droits de l'enfant 1989 ;
- la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille, adoptée par la résolution 45-158 de l'Assemblée générale des Nations unies, entrée en vigueur le 1er juillet 2003, qui dispose dans son article 1, la présente convention s'applique à tous les

travailleurs migrants et aux membres de leur famille, sans distinction aucune, notamment de sexe, de race, de couleur, de langue, de religion ou de conviction, d'opinion politique ou d'autre opinion, d'origine nationale, ethnique ou sociale, de nationalité, d'âge, de situation économique, de fortune. Cela veut dire que c'est une convention assez englobant.

C'est pourquoi tantôt vous avez évoqué le fait qu'il y ait peu de pays qui aient ratifié cette convention. Parce que la ratification, ça lie les États. Dès l'instant que vous ratifiez une convention, vous êtes obligés de respecter les termes de la convention. C'est pour cela que les États ont à défaut de mettre des réserves, comme pour le cas de la CEDEF, où c'est un traité qui a eu énormément de réserves, surtout venant des pays musulmans, parce qu'il se disait que cette convention-là n'était pas en adéquation avec les valeurs islamiques.

L'excision, par exemple, est une question assez sensible. Pour les musulmans, il y a des gens qui pensent que ça relève de la sunna, et d'autres disent que c'est une pratique millénaire. Il y a aussi la question du chef de famille. Qui est chef de famille, qui ne l'est pas ?

Pour les juristes et pour les féministes, on dit que c'est une coresponsabilité, mais selon l'entendement religieux, le chef de famille, c'est le père, c'est l'homme. C'est pour cela que beaucoup d'États ont signé la convention, mais ont émis des réserves. Il y a eu énormément de réserves.

Quand on est arrivé à ce niveau où on avait mis énormément de réserves, en 1999, il y a eu un protocole sur la convention de CEDEF. Ce protocole-là, permettait aux comités de faire des communications et de faire des injonctions

aux États. Quand les États ont su cela, ils n'ont pas ratifié cette convention, comme la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs, parce que quand vous ratifiez, vous engagez votre responsabilité. C'est pour cela que les États sont très réticents quand ils ne sont pas d'accord par rapport au contenu de la convention. Ils préfèrent ne pas ratifier ou alors ils émettent des réserves. Normalement, les réserves aussi sont encadrées, parce qu'on ne peut pas faire des réserves sur l'essence même de la convention. Si vous faites des réserves sur l'essence même de la convention, cette réserve n'est pas acceptée. C'est pour cela que les États refusent tout bonnement de procéder à la ratification. Et si vous ne ratifiez pas, on ne peut pas exiger de vous le respect d'une convention qui ne vous lie pas.

C'est pour cela que concernant les migrants, il n'y a pas eu beaucoup de conventions. D'ailleurs, même le fait que ça a pris 13 ans, c'est-à-dire qu'on a adopté en 1990 et c'est rentré en vigueur en 2003. Cela prouve vraiment la frilosité des États européens à aider sûrement les pays africains, parce qu'ils savent qu'en général, les migrants ne sont pas forcément mieux. C'est toute cette population désœuvrée de l'Afrique qui est au cœur de ce phénomène. C'est pour cela qu'ils ne veulent pas faire grand-chose.

Les cadres stratégiques onusiens relatifs à la migration

À côté aussi de ces instruments juridiques contraignants, qui ne sont pas des déclarations mais des conventions, il y a aussi des cadres stratégiques onusiens vers une gouvernance plus humaine de la migration. C'est l'adoption en 2018 du pacte mondial pour

les migrations sûres, ordonnées et régulières, qui marque une étape décisive, premier accord intergouvernemental mondial sur la migration. Il propose une approche globale articulant sécurité, développement et droits humains.

Ce pacte mondial a 23 objectifs. Plusieurs concernent directement la protection des femmes :

- réduire la vulnérabilité des migrants (objectif 7)
- Sauver des vies (objectif 8)
- Lutter contre la traite et le trafic (objectif 9 et 10)
- Gérer les frontières de manière intégrée et humaine (objectif 11)
- Garantir l'accès aux services de base (objectif 17)
- Promouvoir l'égalité et éliminer les discriminations (objectif 17)

A côté de ce pacte, il y a aussi le plan stratégique de l'OIM de 2024-2028, qui place la protection et la dignité humaine au centre de la gestion migratoire. Malgré cet arsenal, la mise en œuvre reste limitée. Les Etats continuent de privilégier la logique sécuritaire au détriment de la protection, de la solidarité et du développement humain. Les Européens privilégient exclusivement à la limite la dimension sécuritaire. La dimension, droits humains est carrément écartée. Ce qui est une violation du droit international public.

Il y a le rapport du secrétaire général, qui est sorti en novembre 2024, qui est établi dans le cadre du suivi de ce pacte avec les 23 objectifs, consacre néanmoins des dérives préoccupantes. La tendance mondiale à la sécurisation et à l'externalisation des frontières s'accompagne de violations massives des droits humains, de détentions arbitraires, de

discriminations structurelles à l'encontre des migrants, en particulier des femmes.

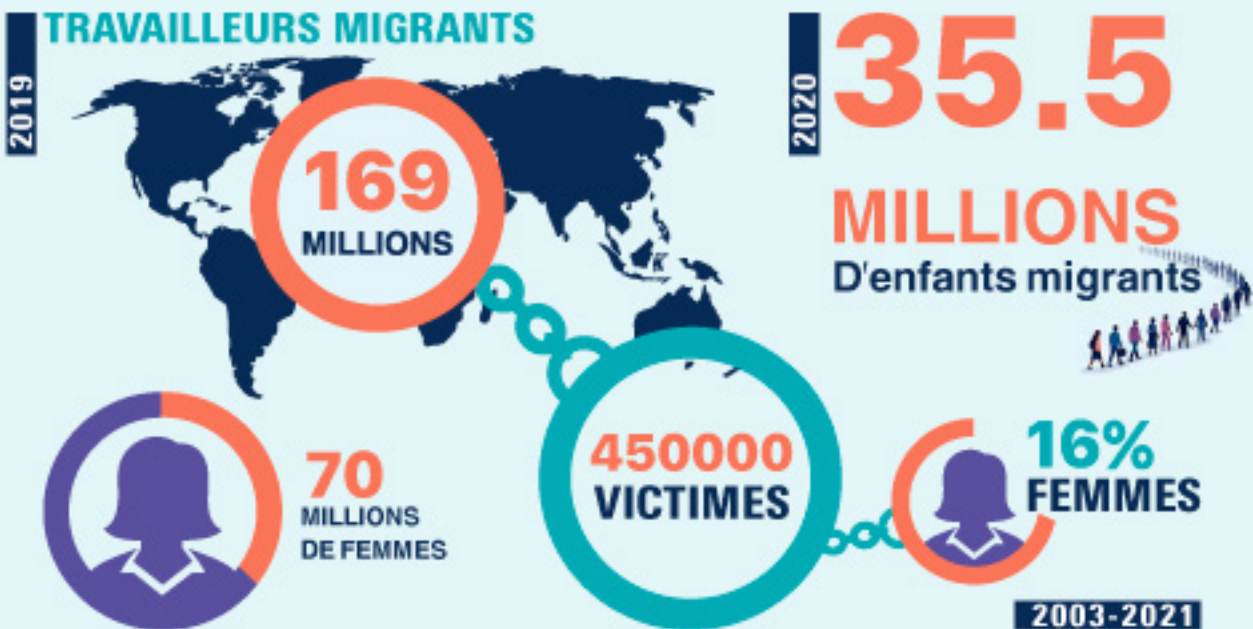
Le renforcement des contrôles et la fermeture des voies régulières obligent les femmes à emprunter des routes toujours plus dangereuses, le désert du Sahara, zone frontalière militarisée, entre 2022 et 2023. Le nombre de passages et de tentatives de passage de migrants clandestins en Méditerranée a augmenté de 58 %. En outre, des bandes criminelles organisées enrôlent des forces migrantes dans des opérations d'escroquerie et les forcent à les livrer à des activités criminelles. Parmi les 4,1 milliards de personnes dans le monde qui n'ont pas accès au système de protection sociale, on compte des millions de travailleuses et travailleurs migrants accompagnés de leurs enfants et de leurs familles, malgré l'universalité du droit à la santé. Il ressort d'une étude réalisée par l'OIM en 2024 que dans la moitié seulement des 100

pays étudiés, les migrants n'ont pas le même accès aux services de santé publique que les ressortissants nationaux. C'est-à-dire que le droit le plus élémentaire, le droit à la santé, vous n'avez pas le droit d'accéder à ces services-là quand vous êtes migrant ; ce qui est une violation flagrante des droits humains.

En 2023, 49 États ont adopté la déclaration de Rabat visant à accélérer les efforts d'amélioration de la santé des migrants, des réfugiés et des communautés d'accueil. Des progrès ont été observés dans au moins 63 pays depuis l'adoption du Plan d'action mondiale de l'OMS pour la promotion de la santé des réfugiés et des migrants 2019-2030.

de 150 pays, 450 000 personnes, dont 60 % de femmes, ont été victimes de la traite des êtres humains entre 2003 et 2021. C'est le secrétaire général des Nations unies qui a pu faire ce diagnostic effrayant sur la situation des migrants. En fin 2023, 117,3 millions de personnes étaient déplacées dans le monde, dont 68,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison des conflits et de la violence, parmi lesquels 28,1 millions d'enfants.

Les expériences et les schémas migratoires sont marqués par des inégalités de genre profondément ancrées. Des millions de femmes et de filles n'ont toujours qu'un accès très limité à des emplois



En 2019, on estimait à 169 millions le nombre de travailleurs migrants dans le monde, dont 70 millions de femmes. On comptait 35,5 millions d'enfants migrants en 2020. Selon des données provenant

décents et à l'éducation, combiné à un accès limité aux voies de migration régulières. Cette situation augmente la probabilité que les femmes empruntent des voies de migration de main-d'œuvre

peu qualifiées, offrant une protection insuffisante ou qu'elles se tournent vers des itinéraires de migration irréguliers dangereux.

Les femmes migrantes sont trois fois plus susceptibles que les hommes d'être soumises à la violence physique ou sexuelle de la part des passeurs ou d'agents corrompus. C'est le rapport mondial sur la traite des personnes de 2022 qui a fait cet état. Elles deviennent à la fois marchandises et victimes, exploitées dans les réseaux criminels qui prospèrent sur la fermeture des frontières.

Les travailleuses domestiques migrantes

En mai 2024, sur les 82 pays ayant complété une évaluation fondée sur les indicateurs de gouvernance des migrations, seuls 23% des pays disposent aujourd'hui d'une politique migratoire sensible aux genres. Malgré tous les efforts, il n'y a que 23% des pays qui ont des plans d'action qui prennent en compte les besoins spécifiques des femmes.

Cette absence d'approche genrée accentue la marginalisation des femmes déjà affectées par la précarité, l'irrégularité administrative et les discriminations sexistes. Les discriminations sexistes, on les vit partout. Ce n'est pas parce qu'on est migrante qu'on vit des situations sexistes, mais c'est simplement notre statut de femme qui fait de nous, que nous subissons des discriminations. C'est un fait patent parce que dans la conscience collective, la femme n'est pas dans la sphère productive. La femme, elle est dans la sphère reproductive.

La femme, c'est les trois C (Couture, Coiffure et Cuisine). Maintenant, si vous

constituent une catégorie particulièrement vulnérable, souvent invisible dans les législations nationales et dépourvue de protection sociale. Madame Bach a soutenu à ce propos qu'elles sont invisibles dans les législations nationales et elle a même dit que dans un avenir très proche, les gens entreront dans les maisons des citoyens des pays d'accueil pour voir s'ils n'ont pas des migrants dans les maisons pour dire qu'on va les ramener durant la période de la Première Guerre mondiale. Tout ça est en porte-à-faux avec les règles élémentaires du droit international.

sortez de votre zone de confort et vous voulez maintenant être en compétition avec les hommes, que vous soyez migrante ou que vous ne soyez pas migrante, il y a déjà des biais qui vont se renforcer encore. Si vous êtes migrante, dans une situation de précarité, vous devenez vraiment la cible des hommes. Vous devenez la cible de beaucoup de personnes. Parce que déjà, la femme, entre guillemets, on nous voit très mal déjà. Si maintenant vous venez dans un pays où vous n'avez pas de papiers, vous n'avez pas où loger, vous êtes vraiment laissé à vous-même, vous vivez énormément de difficultés.

D'autant plus que les femmes qui vivent dans leur propre pays vivent des difficultés. Les Sénégalaises qui sont là vivent des difficultés. Nos droits ne sont pas très souvent respectés. Si vous revisitez un peu l'histoire politique du Sénégal, vous allez vous rendre compte que de l'indépendance à nos jours, si vous voyez les statistiques, vous avez peur. On a eu notre indépendance en 1960 : dans la

première législature, il n'y avait pas de femmes ; dans la deuxième législature, il y avait deux femmes et dans la troisième législature, il y avait quatre femmes. Ça veut dire que les femmes ont toujours été marginalisées. Nous avons eu les premières femmes ministres en 1978, c'est-à-dire 18 ans après notre indépendance. Les femmes représentent 23% de la fonction publique. Le taux de bancarisation des femmes est de 2%. Si des femmes qui sont régulièrement dans leur propre pays subissent des discriminations flagrantes, imaginez maintenant une femme qui n'a aucun droit et qui arrive dans un pays qui n'est pas le sien.

Imaginez alors le nombre de discriminations et les formes de discriminations qu'elles peuvent subir Parce que même quand vous êtes dans une situation

régulière, vous subissez des discriminations qui sont corrigées.

A chaque fois qu'on corrige maintenant ces discriminations, on dit que les femmes demandent beaucoup, alors que les femmes ne demandent que ce que disent les textes et les lois.

Si on nous ramenait à l'Afrique traditionnelle, c'est une Afrique traditionnelle qui respectait les femmes. Les femmes étaient dans les royaumes, les femmes étaient présentes et partout en Afrique étaient des reines. Elles occupaient vraiment une place centrale. Mais on s'est rendu compte qu'avec la colonisation, quand on vous parlait même des droits des femmes, on dit que c'est occidentalisé, alors que les Occidents font pires que les Africains.

1.3. Les perspectives pour une gouvernance humaine, inclusive et genrée de la sécurité aux frontières.

En ce qui concerne, l'approche humaine, inclusive et genrée de la sécurité aux frontières, face à ce paradoxe, il devient urgent de repenser la sécurité non pas contre les migrants, mais pour les migrants et plus encore pour les

migrantes. Il faut alors réaffirmer la primauté des droits humains dans la gestion des frontières. Les politiques migratoires doivent être alignées sur des engagements internationaux existants.

Cela implique : une formation des forces frontalières aux droits humains et à la prise en compte des genres ;

- sauver des vies et protéger les migrants ;
- trouver des solutions durables au déplacement ;
- faciliter des voies de migration régulières ;
- promouvoir des voies régulières de protection sociale et d'intégration ;
- renforcer les canaux légaux de la migration ;
- garantir l'accès à la santé, à la protection sociale, à l'éducation constitue la meilleure stratégie de prévention contre la traite et la clandestinité.

Quand on parle de renforcer les canaux légaux de la migration et garantir l'accès à la santé, la parlementaire de l'Union européenne l'a dit tantôt que maintenant si ton pays refuse d'accueillir les migrants, ils peuvent même signer de manière informelle par un communiqué de presse pour dire que par exemple, si les sénégalais qu'on attrape ne sont pas d'accord, on va les amener par exemple au Rwanda ou dans un pays africain qui est prêt à accueillir les migrants.

Ce qui est une violation et à la limite ça peut créer des apatrides parce que finalement si on n'arrive plus à te rattacher à ton pays d'origine, finalement tu risques d'être un citoyen du monde, comme le dessin d'une feuille morte qui passe partout. Ceci est vraiment une violation des droits élémentaires de l'homme.

Mais comme l'a dit tantôt Monsieur DIOUF, puisque ce sont des blancs, ils peuvent se le permettre étant qu'en Afrique, on n'a pas su vraiment créer les conditions de développement et de patriotisme qui nous permettent de stabiliser nos jeunes sur place, d'où l'inégalité car, nous seuls avons connu la colonisation, l'esclavage, toutes les formes de brimades donc, on devait être plus conscient dans le travail d'autant plus que toutes les conditions naturelles, économiques sont là mais on a un problème de patriotisme, de népotisme et de

gabegie qui font que l'argent au lieu de le mettre dans des zones ciblées, on le détourne à des fins personnelles.

Alors en définitive la sécurisation des frontières lorsqu'elle devient un objectif en soi finit par produire l'effet inverse de celui recherché, elle fragilise les femmes migrantes en les poussant vers des routes plus dangereuses, en les enfermant dans l'irrégularité et en les privant de protection. Face à cette réalité l'enjeu n'est pas de choisir entre sécurité et droits humains mais de les réconcilier. La véritable sécurité c'est celle qui fonde la paix durable et celle qui protège des personnes, garantit la dignité, reconnaît la mobilité comme une expression de liberté et de résilience. Ainsi repenser la sécurité des frontières à travers le prisme du genre c'est faire le choix d'un humanisme lucide et responsable où la femme migrante cesse d'être un maillon faible et devient une force porteuse de transformation.

En guise de conclusion, elle déclare qu'il est temps de bâtir une sécurité qui protège sans exclure une sécurité à visage humain sensible au genre, c'est-à-dire à la femme, fondée sur la dignité et la solidarité qui sont des valeurs importantes car au fond la vraie frontière à sécuriser ce n'est pas celle des états mais celle qui sépare l'indifférence de l'humanité.

2. Discussions à la suite de la communication

Quelques participants ont fait des contributions en confirmant les propos de la panéliste Mme **Marie Bernadette Amy Dione DIOUF** à la suite de sa communication et lui ont posé des questions relatives aux axes d'intervention de l'association des juristes sénégalaises dont elle est membre.

A la fin des éléments de réponse apportés par Mme DIOUF, la modératrice a annoncé la clôture du panel intitulé : lorsque la sécurisation des frontières rend les femmes migrantes plus vulnérables.

III. LA POLITIQUE REPRESSIVE DES ETATS ET LES DROITS HUMAINS DANS LE CONTEXTE MIGRATOIRE

Cette thématique regroupe les panels relatifs, d'une part, aux **traitements dégradants et déshumanisants infligés aux victimes (morts et disparus) de la migration, de la nécessité de restaurer leur dignité et d'honorer leur mémoire (III.1)** et d'autre part au **traitement judiciaire appliqué aux migrants et à leurs convoyeurs au Sénégal et dans l'espace de l'Union Européenne (III.2)**.

III.1. Les traitements dégradants et déshumanisants infligés aux victimes (morts et disparus) de la migration, de la nécessité de restaurer leur dignité et d'honorer leur mémoire

Ce thème, sous la modération de Monsieur Alassane SOW, animateur télé/ radio, chargé de la communication de l'association, digital manager et présentateur au centre BOZA FII, a vu l'intervention des experts désignés pour animer ce panel. Il s'agit de :

Monsieur Thierno Hamadou BOULAMA, Journaliste et membre co-fondateur Alternative Espace Citoyen (AEC) du Niger

Monsieur Saliou DIOUF, président fondateur de l'association BOZA FII au Sénégal

Madame Aminata BOYE, représentante des familles disparues, actrice communautaire et présidente de la Collectif des Victimes des Immigrations au Sénégal

1. Synthèse et analyse des différentes interventions

Le modérateur dès sa prise de parole a eu à faire sien de cette citation du secrétaire général des Nations Unies qui disait « les migrants ne sont pas un problème, ils font partis de la solution. Nous devons protéger leur dignité et leur droit ». Il a précisé que cette thématique explore les traitements dégradants et déshumanisants infligés aux victimes (morts et disparus) de la migration, de la nécessité de restaurer leur dignité et d'honorer leur mémoire, de manière générale, face à la déshumanisation des migrants, il faut restaurer leur dignité et honorer leur mémoire.

Après avoir présenté les intervenants, il les invite à présenter tour à tour leurs communications avant d'ouvrir les discussions avec les participants.

• **Monsieur Saliou DIOUF, président fondateur de l'association BOZA FII au Sénégal**

Monsieur Saliou Diouf à commencer son intervention en mettant l'accent sur les problèmes que rencontrent les victimes et leur famille. Quand il y a des naufrages, la majeure partie des familles ne reçoivent pas d'informations et s'il y a des morts, ils ne voient pas les corps. D'ailleurs il travaille dans la méditerranée pour le sauvetage des migrants en détresse.

Il affirme que souvent si les personnes partent en mer et ont besoin de secours c'est avec eux qu'ils communiquent ; ils sont les derniers à communiquer avec les migrants s'il y a un naufrage. Les proches des migrants se rapprochent d'eux, quand ils ont besoin d'informations. Pour compléter le travail de sauvetage en mer, ils font également la gestion de dépouille de corps. Ils ont mis une initiative qui s'appelle « Commémore » Action pour commémorer les migrants disparus et rappeler aux personnes qu'ils ne sont pas oubliés.

La question des morts est devenue très compliquée dans le travail de la migration parce qu'on parle de mort mais, il y a aussi des disparitions. Dans leur communication il y a une partie qu'ils appellent les naufrages invisibles et chaque fois dans ces derniers il y a beaucoup de familles qui se posent des questions car ils n'ont ni informations de leur proche ni ne reçoivent de corps.

Après beaucoup de temps à espérer ils commencent à essayer d'accepter cette

situation et chacun essaye de faire le deuil à sa façon en gardant espoir qu'ils les retrouveront un jour. Prenons l'exemple du naufrage de Mbour l'année dernière : c'était un bateau qui a chaviré à peine 4 kilomètre de la côte avec plus de 150 personnes dans ce bateau. On ne sait pas exactement le nombre de morts et parmi tout ce monde il n'y a que deux personnes qui ont été identifié et jusqu'à présent il n'y a aucune information sur ces personnes qui n'ont pas étaient identifier.

En 2023 la gendarmerie a mis la répression sur les migrants qui voulaient partir, ils les ont mis en prison et jusqu'à présent ont a pas d'informations sur eux. Tout le monde est victime au Sénégal car dans chaque famille il y a une sœur, un frère, un ami ou même une connaissance qui ne sont plus là. Et si l'association n'avait pas pris la responsabilité de faire la dépouille des corps avec l'aide du Maroc, les morts seraient enterrés sans identification et sans informer les familles et ces dernières seront dans l'attente de nouvelles de leurs proches. Il est nécessaire de savoir que la migration est un droit, chaque personne a le droit de voyager librement et sans contrainte. Les stratégies établies pour les voyages réguliers ne règle pas la problématique car on refuse le visa à plusieurs personnes ce qui est déplorable.

En 2024 lors d'une caravane à Kafountine, une fosse commune ou des

migrants ont été enterrés a été découverte et les habitants n'étaient même pas au courant. Le plus étonnant est que certaines pièces d'identités ont été découvertes sur quelqu'un qui était dans une voiture. Ce qui veut dire que y'avait déjà une liste pour faire les identifications. C'est sur cette lancé qu'ils sont en train de chercher des initiatives pour

que ces personnes qui meurent de ne pas partir en silence. Il faut les identifier et les remettre à leurs familles. Le but des caravanes est de promouvoir le droit à leur dignité et le droit à leur famille de savoir. Dans la gestion de la migration au Sénégal on ne parle que de la restriction ; comment faire pour que les gens ne partent pas en mer ?

• **Monsieur Thierno Hamadou BOULAMA, Journaliste et membre co-fondateur Alternative Espace Citoyen (AEC) du Niger**

Monsieur BOULAMA à son tour a parlé de ce que vivent les migrants qui partent au Maghreb et qui subissent des violences de toutes formes. Le Niger a été ces dernières années le laboratoire de l'extermination des politiques migratoires.

Nous pouvons noter les expulsions depuis le Maghreb et toutes les choses sur lesquelles on doit largement parler. Il travaille au département des migrations et droits humains qui est un des départements d'Alternative, une association multithématique de protection et de droits humains. Il a travaillé sur la torture et les mauvais traitements des migrants en collaboration avec le haut-commissariat des droits de l'homme à Niamey.

Le choix de cette localité n'était pas anodin parce qu'il se situe sur la route de la méditerranée centrale. La base de leur engagement c'est de porter les violations des personnes à mobilité. Ils montrent les dangers que les migrants font face pour les faire reconnaître comme des héros, des acteurs importants. Ils discréditent aussi l'approche sécuritaire des gestions de la migration. Au Niger, avec l'arrivée des militaires au

pouvoir il y a eu la décriminalisation de la migration à travers l'abrogation de la loi 2015-36 sur le trafic illicite des migrants. Cela a été salué pour les migrants et les acteurs de la migration. Sur la situation à Agadez, ils ont noté 1417 migrants dans le centre de transit de l'organisation internationale pour les migrations (1200 hommes et 217 femmes dont 69 Sénégalais) et on y trouve en majorité des guinéens, des ivoiriens, des nigériens mais aussi des maliens. La ville d'Assamaka est aussi un point de passage des migrants que ce soit à l'aller ou au retour étant la porte des expulsions massive depuis l'Algérie avec 1437 dans le centre d'OIM. Nous notons également 250 migrants majoritairement des femmes et des enfants nigériens. 2092 migrants ont été transférés d'Assamaka vers Arlit qui est le deuxième site migratoire au Niger.

Parmi eux nous avons 1280 à la date du 17/10/2025 et 812 à la date du 28/10/2025, c'est le chiffre des expulsions collectives des migrants entre Assamaka, Arlit et Agadez. Nous coopérons régulièrement avec l'organisation espagnole sur les questions de départ de la migration qui dit dans son

dernier rapport que de janvier à mai 2025 il y a eu 1482 morts sur la route au départ de la Mauritanie qui est considéré comme la route la plus mortelle avec 318 victimes, la route depuis le Sénégal et la Gambie avec 110 victimes sans oublier la route de la méditerranée occidentale.

Concernant la torture et les mauvais traitements nous considérons que c'est l'état qui est porteur d'obligation et nous cherchons d'abord à indexer leur responsabilité car ils sont les signataires des instruments juridiques. Nous regardons la responsabilité des agents publics sur les mauvais traitements de

migrants. Dans la documentation faite, ils ont compris que sur les différentes portes d'entrées c'est d'abord les agents de l'état qui sont responsables des tortures des migrants dont les personnes à mobilité sont victimes. A l'entrée des frontières les migrants font l'objet de violences verbales et même physiques ; on les emmène dans des hangars, qu'ils soient en règle ou pas. S'ils ne disposent pas de ressources, ils sont frappés par les agents publics et forcés à payer. Les conducteurs aussi sont des acteurs de mauvais traitement car ils abandonnent certains voyageurs en cours de route.

• **Madame Aminata BOYE, représentante des familles disparues, actrice communautaire et présidente de la Collectif des Victimes des Immigrations au Sénégal**

Lors de son intervention, Madame Aminata Boye a parlé de son vécu en relatant qu'elle a perdu son fils en 2020 qui voulait partir en Espagne. Etant une habitante dans une zone de pêcheur à Mbour elle témoigne de beaucoup de départ des citoyens sénégalais à la recherche d'une vie meilleure.

Les personnes qui prennent les pirogues n'ont pas une possibilité de faire un voyage légal car, ils n'ont ni travail, ni compte bancaire ce qui signifie qu'il sera difficile pour eux d'obtenir un visa. Les autorités ne font pas d'effort pour faciliter les voyages légaux aux jeunes, ce qui justifie le recours aux voies illégales en risquant leur vie. Les conditions dans lesquelles ils partent sont dangereuses et les moyens de survies sont moindres. L'organisation des voyages se fait à la hâte, ce qui fait qu'on ne connaît jamais le nombre exact de migrants par voyage.

Dans la plus part du temps les autorités annonce un nombre inférieur à la réalité. En 2024 il y a eu un naufrage avec une pirogue volé, 15 personnes y étaient mais malheureusement 5 corps ont été retrouvés. Aucune information n'a été donnée aux familles des victimes, ce qui est déplorable. Un autre naufrage a eu lieu à moins de 2 kilomètre de la rive, il y avait un camp de sapeur-pompier mais ne sont pas intervenu à temps. Les jeunes ce sont mobiliser pour faire sortir les corps ; sur 36 migrants, 29 se sont sauvés étant des pêcheurs. Nous voyons pas mal de cas dans notre localité et on ne peut pas tout citer. Lors des voyages chacun cherche à se protéger et personne ne veut être emporté dans une chute. Les chiffres que les médias ou les autorités rapportent sont des chiffres fallacieux qui sont incohérents par rapport à ce qu'elle a vu sur le terrain.

Il faut retenir que les jeunes de la région et de la sous-région ont besoin d'aide car ils veulent travailler, mais il y a trop d'incompréhension et de non suivi vis-à-vis de ses jeunes.

Les autorités viennent demander aux

citoyens de les alerter en leur donnant un numéro vert et ne peuvent pas lever le doigt pour éviter les morts. Il y a des choses bizarres qui se passent sur la côte sénégalaise depuis 2006 et ils exhortent l'état à finir avec ce phénomène.

2. Discussions à la suite des différentes interventions

Au moment des échanges avec les participants, plusieurs points de vue sur le déphasage entre les mesures prises par les Etats et la réalité sur le terrain.

La première difficulté est liée aux restrictions faites à l'accès au visa pouvant permettre des voyages réguliers et ordonnés. Le voyage régulier est inaccessible pour certaines personnes car, ils n'ont ni formation ni travail. Toutes les documentations ont été mises dans les plateformes et les contenus mais les gens ne comprennent pas le contexte de ce qui se dit en interne, ce qui rend le sujet encore plus complexe. Alors que sur le terrain se sont des faits réels et il faut noter qu'il y a un lien qui se crée entre les familles des disparus et certaines organisations car ils sont à côté et ont l'opportunité de discuter avec elles. C'est souvent une question que les gens banalisent parce qu'il y a des responsables derrière qui détiennent le pouvoir et disent les choses telles qu'il le pense et d'autres n'ont pas le droit de donner leur avis et même s'ils le font ils se retrouvent avec des problèmes.

Les organisations montrent les actions négatives des responsables des pays de l'Afrique de l'Ouest mais aussi pour le Niger qui sont victimes de harcèlement dans leur propre pays. Les organisations sont entrain de dénoncer l'externalisation des frontières de l'Union Européen pour la valorisation de la mobilité humaine. Ici au Sénégal, le gouvernement est indexé parce qu'il donne de fausses informations aux personnes travaillant sur la mer sur les ressources halieutiques ; ce qui pousse les gens à faire des voyages illégaux.

C'est sous ce rapport qu'interviennent les activistes et les associations de migrants pour une prise en charge de cette problématique. Pour ce faire plusieurs initiatives ont été mises en place :

- le système de lutter contre l'immigration irrégulière ;
- des espace de dialogues, des partenariats et d'organiser des débats publics avec des acteurs clés ;
- Au Niger il y a quelques années une initiative transfrontalière a cherché à documenter les incidents négatifs des politiques migratoires. C'est dans ce cadre qu'ils ont collecté des informations à savoir : les morts sur les routes migratoires ;
- Ils ont coopéré avec les acteurs institutionnels pour faire ce travail et cela les a

- permis de mobiliser des élus locaux y compris au Mali ;
- analyser les effets des accords des populations sur la migration et cherchent à faire de la recherche d'action en décryptant les enjeux des politiques migratoires mais aussi de la documentation de la situation des personnes à mobilité sur les actions migratoires ;
- organiser chaque année un festival dédié aux droits des migrants mais aussi un forum national des jeunes sur la même thématique avec la participation des pays de l'Afrique de l'Ouest.

3. Recommandations et perspectives issues des échanges

Envers ce fléau qui ravage nos populations, nous devons être humanitaires et parler haut et fort pour que les autorités entendent les cris de leur population.

Il est nécessaire de faire des sensibilisations pour les jeunes pour éviter ce fléau. Il faut orienter et dénoncer la migration pour que les jeunes restent dans leur pays. Il est bien aussi d'essayer de comprendre ce qui pousse les jeunes à vouloir partir et le problème vient du désespoir.

Pour comprendre le phénomène, il faut être sur le terrain et être proche des victimes et leur famille. Nous devons donc définir et surveiller les enjeux des politiques migratoires. Il faudrait néanmoins trouver une solution pour sortir les personnes qui sont en prison surtout en Espagne. Il serait bien de faire des séances avec un psychologue pour aider les victimes et leur famille à surmonter.

III.2. Le traitement judiciaire appliqué aux migrants et à leurs convoyeurs au Sénégal et dans l'espace de l'Union Européenne

Ce panel a été animé par **Madame Aino KORVENSYRJA**, Chercheuse et Membre de Migration Control et **Monsieur Mamadou FAYE**, chercheur au Centre d'excellence pour le droit de la mobilité internationale de l'Université de Copenhague, sous la modération de **Monsieur Ibrahima DIOKH**, Secrétaire Général ACE et **Madame Maman DIEDIOU**.

1. Synthèse et analyse des différentes interventions

Le modérateur **Monsieur Ibrahima DIOKH** après avoir souligné la pertinence du thème

de l'exposé, il a présenté les panélistes devant l'animer et accorde la parole dans un premier temps, à Monsieur FAYE, ensuite à Mme AINO, avant d'ouvrir enfin le débat en accordant la parole aux participants.

- **Monsieur Mamadou FAYE, chercheur au Centre d'excellence pour le droit de la mobilité internationale de l'Université de Copenhague**

Il axe sa communication sur le cadre juridique et les insuffisances de ce dernier.

Les textes juridiques réglementant les migrations au Sénégal sont soit des textes de loi nationaux, soit des conventions

et accords bilatéraux, régionaux ou internationaux. Les textes de loi définissent principalement les conditions d'entrée, de séjour, de sortie et d'établissement de toute personne ne disposant pas de la nationalité sénégalaise.

1.1. Le cadre juridique du traitement judiciaire des migrations

Le Sénégal s'est inspiré des normes internationales ratifiées et des référentiels au niveau africain pour adopter un cadre juridique fourni qui prend en compte certaines nouvelles dimensions

de la migration irrégulière et ses impacts sur les politiques sociales et sur le développement de la criminalité transnationale organisée.

Le cadre juridique interne

Entre autres textes, il a cité :

La loi n°71-10 du 25 janvier 1971 relative aux conditions d'admission, de séjour et d'établissement des étrangers au Sénégal et plus tard adhéré, en tant que membre fondateur aux instruments de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens et aux conditions de séjour et d'établissement des ressortissants des pays de la communauté ;

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

en vertu de la loi n°2003-17 du 18 juillet 2003, le Sénégal a adopté, le 10 mai 2005, la loi n°2005-06 relative à la lutte contre la traite des personnes, pratiques assimilées ainsi que la protection des victimes en son article 4;

La loi n°2021-34 et la loi n°2021-33 du 23 juillet 2021 modifiant respectivement la loi n°65-61 du 21 juillet 1965 portant Code de procédure pénale et la loi n°65-60 du 21 juillet 1965 ;

Le cadre juridique externe

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses deux premiers protocoles additionnels adoptés à Palerme (Italie), le 15 décembre 2000 dont l'un contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer et, l'autre relatif à la lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ;

La déclaration universelle des droits de l'homme en son article 13 ;

Le Protocole A/P1/5/79 du 29 mai 1979 de la CEDEAO sur la libre circulation qui

vient d'être amendé avec l'institution des cartes nationales d'identité CEDEAO. Ce Protocole qui consacre le principe de la libre circulation des personnes et des biens organise le droit de résidence et d'établissement des ressortissants de la région, la circulation des véhicules de transport, l'abolition des visas et permis d'entrée des citoyens des pays membres ;

La Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples de 1981 ;

1.2. Les insuffisances de la mise en œuvre du cadre juridique

En ce qui concerne les insuffisances de la mise en œuvre des textes, Monsieur FAYE a accès son intervention sur les résultats des interrogations des acteurs judiciaires dans les régions de Dakar, saint Louis et Fatick et les interviews auprès des migrants.

En outre, il a évoqué que la loi de 2005 ne donne pas une définition exhaustive sur les infractions concernant la migration et l'insuffisance dans son application. Il a démontré que la convention de Palerme est très différente de la

loi sénégalaise précitée. Il poursuit, en disant que cette dernière, ne fait pas de distinction entre victime et passeur.

De surcroit, il a montré l'évolution du traitement judiciaire par l'élargissement des compétences du pôle judiciaire financier sur la répression des infractions concernant l'émigration irrégulière en 2023.

En guise de conclusion, il a montré des limites inhérentes au droit de la défense des présumés candidats à l'émigration ou leurs convoyeurs.

• Madame Aino KORVENSYRJA, Chercheuse et Membre de Migration Control

Sa présentation était axée sur le traitement légal et judiciaire des migrants en Europe. Ainsi, **à l'entame de sa communication**, elle a montré la non reconnaissance des pratiques violentes sur les migrants par les autorités

européennes. A cet effet, elle a mis l'accent sur l'exemple de l'asile forcé d'un Sénégalais en Allemagne en 2015. Elle a expliqué que le droit allemand est un modèle en matière de demande d'asile en Europe. Que les perspectives de

migrations illégales sont le racisme et la xénophobie en Europe.

Elle affirme que le traitement judiciaire des migrants en Allemagne respecte les droits de l'homme. C'est en ce sens qu'elle a donné le chiffre de 17 millions

d'étrangers qui vivent en Allemagne.

Cependant, elle a démontré dans son intervention les stratégies de résistance des migrants en Europe pour le respect de leurs droits.

Entre autres stratégies :

- Ne pas faire découvrir leur identité ;
- La grève et des voyages dans d'autres pays de l'espace européen ;
- La mise place du mouvement DIASPORA Africain en Europe dans les années 1970 ;

En revanche, elle a aussi fait état de la stratégie des autorités européennes pour le traitement des migrants.

Entre autres stratégies :

- La réduction du temps de travail ;
- La mise en place des auditions strictes aux consulats des Etats Africains ;
- La répression et les conduites des migrants en dehors des frontières légales ;
- La mise en place de nouvelles réformes européennes telles que le centre de l'UE ;
- L'organisation solidaire pour lutter contre le phénomène ;

2. Discussions à la suite des différentes interventions

Les participants ont soulevé des questions sur les perspectives par rapport aux manquements du traitement judiciaire constatés au Sénégal dans la lutte contre l'émigration.

Ils ont également mis l'accent sur la relation droit et migration : le droit répressif à l'interne et à l'externe. Sous ce rapport, ils ont rappelé la notion de migrant indésirable dans le protocole de la CEDEAO ainsi que dans la loi n°71-10 du 25 janvier 1971 relative aux conditions d'admission, de séjour et d'établissement des étrangers au Sénégal.

Il a été également mentionné des déphasages dans certains Etats de la CEDEAO avec notamment, la loi 2022 du Togo portant les cartes de séjour, et celle du Bénin de 2023 sur le même objet.

La question sur la responsabilité des Etats a été soulevée relativement aux manquements dans la protection des migrants mais également pour le contenu imprécis des accords

entre le Sénégal et l'Espagne en ce qui concerne le droit social des travailleurs Sénégalais en Espagne.

Les participants lors des échanges ont aussi fustigé les difficultés que rencontrent les Africains dans les procédures de demande de visas dans les consulats des pays européens en Afrique et les irrégularités judiciaires dans le sort des facilitateurs de visas en Afrique. Ils ont insisté sur les inégalités sociales dans les Etats européens provoquant des violations massives des droits de l'homme en termes de non-respect de la dignité humaine.

La question a été posée de savoir : s'il existe des campagnes de contestation contre la loi de 2005 sur la migration ? En réponse aux différentes interpellations des participants, les panélistes en reprenant la parole ont apporté des éclairages, des réponses et orientations.

Reprenant la parole, Monsieur Mamadou FAYE a mis en exergue les points essentiels sur le protocole relatif au trafic des migrants, notamment le premier protocole de la convention de Palerme contre le trafic international des migrants. Il est également revenu sur les insuffisances de la formation des magistrats sur la criminalisation du trafic des migrants. De plus, il est revenu sur les dispositions des articles 4 et 5 du protocole Additionnel à la Convention de Palerme sur le trafic des migrants. Il a considéré qu'aujourd'hui, le trafic des migrants est assimilable aux crimes relatifs au flux financiers dans les Etats de l'espace CEDEAO.

A sa suite, Madame Aino Korvensyrja, reprenant la parole, s'est aligné dans le même ordre d'idée des discutants sur les défaillances textuelles des Etats africains sur la question migratoire.

3. Recommandations et perspectives issues des échanges

- Renforcer le cadre juridique et réglementaire de la protection des droits des migrants ;
- Mise en place des mécanismes d'engagement de la responsabilité des Etats ;
- Humaniser le traitement judiciaire de la lutte contre l'émigration ;
- Lutter contre la migration irrégulière ;

IV. MIGRATION, LIBERTE DE CIRCULATION ET DEVELOPPEMENT

Cette thématique regroupe les panels relatifs, d'une part, à la **promotion de l'activisme comme point d'ancrage pour la protection de la libre circulation en Afrique de l'Ouest/Migration, politiques publiques et développement territorial au Sénégal (IV.1)** et d'autre part, aux **Diasporas sénégalaises entre engagement citoyen et volonté de développement (IV.2)**.

IV.1. La promotion de l'activisme comme point d'ancrage pour la protection de la libre circulation en Afrique de l'Ouest/Migration, politiques publiques et développement territorial au Sénégal

Ce panel, sous la modération de **Monsieur Abdou SAMB**, ODELEC, a été animé par des experts de haut niveau sur les questions migratoires. Il s'agit de :

Monsieur Ibrahima KONATE, chercheur indépendant et Fondation missing voice

Madame Aissata SOUMAWORO, collectif musow lafia

Madame Marina KABOU, REMIDEV

1. Synthèse et analyse des différentes interventions

Le modérateur, après avoir rappelé les objectifs des termes de références du forum et les attentes, est revenu sur le thème l'objet du panel dont la problématique a trait à l'activisme comme force pour faire de la mobilité un véritable levier d'intégration et de développement, ainsi qu'à la présentation des panélistes.

A la suite des présentations, le modérateur a accordé, à tour de rôle, la parole aux intervenants avant d'engager les discussions avec les participants.

- **Monsieur Ibrahima KONATE, chercheur indépendant et Fondation missing voice**

A l'entame de sa communication, il a rappelé le rôle de la CEDEAO comme organisme d'intégration qui garantit la libre circulation des personnes et des biens dans la sous-région.

- **Madame Aissata SOUMAWORO, collectif musow lafia**

Dans son intervention, elle a souligné que les activistes et les associations ne sont pas de simples contestataires. Ils sont des acteurs de gouvernance, essentiels pour :

- Combler le vide laissé par les politiques publiques souvent déconnectées ;
- Donner une voix concrète aux principes abstraits de l'intégration régionale.
- Ancrer la question de la libre circulation dans la réalité quotidienne des territoires et les populations.

- **Madame Marina KABOU, REMIDEV**

Elle a abondé dans le même sens en proposant une batterie de recommandations et a montré que le rôle de activistes et des associations reste important pour toute stratégie visant une gestion juste efficace et durable des dynamiques migratoires au Sénégal et en Afrique de l'Ouest. Leur force réside dans leur ancrage local et leur vision régionale.

2. Analyse commune et synthétique des différentes interventions

Les intervenants ont souligné le paradoxe de la libre circulation. En effet, le principe de la libre circulation, pierre angulaire de la CEDEAO, est confronté à un décalage croissant entre le droit formel et la réalité sur le terrain (corruption aux postes de contrôle, fermeture arbitraire des frontières) entravent la mobilité, pourtant vitale pour l'économie régionale et la survie des communautés transfrontalières.

L'Activisme comme correctif et moteur : Face à ce déficit mise en œuvre, l'activisme (associations de migrants, collectifs de jeunes, sociétés civiles...) joue un rôle essentiel. Il n'est pas seulement une force de protestation mais un partenaire de gouvernance.

L'Inadéquation des politiques publiques : les politiques étatiques inadaptées. Elles tendent à voir la migration soit comme un problème, soit uniquement sous l'angle des transferts de fonds, sans prendre en compte ses dimensions territoriales plus larges.

La migration facteur de développement territorial : Au Sénégal la migration (interne

et internationale) n'est pas un échec du développement, mais une stratégie de diversification des risques et de financement du développement. Les transferts de fonds des diasporas sont réinvestis dans les territoires d'origine (construction, santé, éducation...) transformant ainsi le paysage socioéconomique local.

Sécurisation de la migration : Sous la pression des pays occidentaux, les politiques migratoires sénégalaises et ouest africaines sont progressivement sécurisées et externalisées. Cela se fait au détriment du principe de libre circulation et des droits des migrants, créant un régime de mobilité à deux vitesses.

La résilience par l'activisme et les réseaux informels : En l'absence des politiques efficaces, ce sont les réseaux sociaux, familiaux et associatifs qui assurent la résilience des migrants et de leurs familles. L'activiste donne une voix politique à ces réseaux informels.

Dans les différentes interventions, il a été démontré un déphasage dans la gouvernance de la migration en Afrique de l'Ouest et au Sénégal. Les politiques sont en retard d'une phase (ancrées dans le contrôle) par rapport aux normes (la libre circulation) et aux réalités sociales (la migration comme fait sociétal structurel).

L'activisme émerge comme la force qui tente de resynchroniser ce système. Son ancrage est crucial, car il ne se bat pas seulement pour une idée mais pour une cohérence politique et juridique qui reconnaisse la migration comme un levier fondamental de l'intégration et du développement territorial. Sans cette pression citoyenne le déphasage risque de se transformer en une fracture définitive entre les peuples et leurs dirigeants.

3. Recommandations et perspectives issues des échanges

- Lutter contre les tracasseries routières dans l'espace CEDEAO ;
- Montrer aux jeunes qu'il est possible de rester au Sénégal et réussir ;
- Déconstruire les stéréotypes ;
- créer des cadres de concertations permanents avec les acteurs de la migration ;
- Renforcer les mécanismes juridiques régionaux ;
- Simplifier et harmoniser les procédures ;
- Professionnaliser le plaidoyer ;
- Capitaliser et partager les expertises ;
- Changer de paradigmes pour réussir ce combat.

En termes de perspectives, les panélistes et les participants ont retenu que la promotion

de l'activisme n'est pas une option, mais une condition nécessaire pour réaliser l'intégration Ouest Africaine. Les perspectives dépendent entièrement de la volonté politique de reconnaître, écouter et institutionnaliser cette voix citoyenne. L'enjeu est de passer d'une logique de contrôle des flux à une logique de gestion des mobilités au service du développement humain et territorial. L'ancrage de l'activisme est le milieu garant de cette transition.

IV.2. Diasporas sénégalaises entre engagement citoyen et volonté de développement

Ce panel, sous la modération de **Madame Oulimata FALL**, Journaliste a été animé par des personnalités dont l'expertise est reconnue sur les questions migratoires. Il s'agit de :

Monsieur Massamba NDIAYE, Chef de division planification et formation de l'Agence Régional de Saint-Louis

Monsieur Modou GUEYE, Chargé de la pédagogie de l'association Diaspora Développement Education et Migration (DIADEM)

1. Synthèse et analyse des différentes interventions

Ce panel avait pour objectif de mettre en évidence la contribution de la diaspora sénégalaise au développement économique, social et culturel aussi bien pour le Sénégal que pour les pays d'accueil. Il s'agissait également de réfléchir sur des stratégies permettant de mieux valoriser ces apports afin de renforcer l'impact de ces contributions, d'en assurer la durabilité et d'être redevable à travers la facilitation du retour aux migrants.

La modératrice a ouvert ce panel par une introduction visant à circonscrire la thématique. Elle a souligné le rôle majeur des diasporas sénégalaises dans le développement du pays, en mettant en avant leur participation dans des domaines variés tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et la construction d'infrastructures. À titre d'exemple, elle a parlé du fait que les diasporas ont contribué à la réalisation de plusieurs infrastructures sportives en vue des Jeux Olympiques de la Jeunesse Dakar 2026, laissant un héritage durable pour le pays.

Elle a également rappelé que la diaspora sénégalaise contribue à hauteur de 1700 milliards de FCFA, un apport considérable au développement national. Elle a ajouté qu'au-delà de

l'aspect financier, les migrants sénégalais assurent un transfert de compétences et de savoir-faire, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat, en partageant les techniques et expériences acquises à l'étranger.

La modératrice a aussi évoqué l'engagement social et politique de la diaspora, à travers des associations qui conduisent à la levée de fonds et au financement d'initiatives locales, telles que des missions médicales offrant des soins gratuits aux populations. Elle a enfin mis l'accent sur la nécessité de rassembler les efforts et de proposer des pistes d'action concrètes pour surmonter les difficultés rencontrées par la diaspora sénégalaise, avant d'accorder, à tour de rôle, la parole aux panelistes pour leur communication.

• **Monsieur Massamba NDIAYE, Chef de division planification et formation de l'Agence Régional de Saint-Louis**

Il a commencé son intervention en partageant son parcours en tant que migrant de retour. Après plus de 15 années passées en France, il est revenu au Sénégal à la suite d'une expérience marquante : bien qu'ayant longuement contribué à un programme international, il n'a pas été retenu pour un poste faute de nationalité française. À son retour, il s'est lancé dans des activités entrepreneuriales qui ont d'abord échoué, avant de réussir progressivement à s'insérer professionnellement et à développer des activités génératrices de revenus parallèlement à ses fonctions.

Il a insisté sur l'importance de poursuivre les échanges sur la migration, qu'il considère comme un levier de développement pour la jeunesse et pour le pays. Selon lui, le thème du panel renvoie à des valeurs fortes telles que le patriotisme, l'engagement citoyen et la contribution de la diaspora sénégalaise au développement national. Sur ce, il a rappelé que la migration est un droit fondamental reconnu par les textes internationaux.

Citant un adage, il a déclaré : « Soit les richesses iront là où sont les hommes,

soit les hommes iront là où sont les richesses ». Ceci pour montrer que malgré les politiques restrictives, les déplacements humains demeurent une nécessité et un droit.

C'est ce qui fait depuis 2015, avec l'arrivée des Objectifs de Développement Durables parmi lesquels la migration occupe une place importante, le Sénégal, à travers son Guide harmonisé de la Planification, impose d'intégrer la dimension migratoire dans tout document stratégique.

Il a souligné le lien étroit entre migration et développement territorial. À titre d'exemple, son village natal de Kéol, dans la région de Louga, polarise plusieurs localités environnantes et donne aujourd'hui l'image d'une petite ville grâce au niveau de développement atteint : accès à l'eau, Internet, assainissement et dynamisme commercial.

A ce titre, il a expliqué que les Sénégalais de la diaspora, regroupés en associations, participent activement au développement socio-économique, dans leurs pays d'origine comme d'accueil. Leur engagement se traduit par la

construction d'infrastructures de santé, la prise en charge des salaires des agents communautaires, l'ouverture de routes etc. Sur ce point, il a donné l'exemple de la création d'un centre solaire pour faciliter l'irrigation pour les activités agricoles et la construction d'une salle de formation professionnelle à Bakel.

Sur le plan culturel, il a évoqué la préservation des valeurs de solidarité et des pratiques culturelles. Il a donné l'exemple de la communauté « halpulaar » à Mantes-la-Jolie, où les habitants vivent pleinement leurs réalités culturelles et religieuses, donnant parfois l'impression d'être au Fouta. Il a également mentionné le phénomène de métissage et d'interculturalité, ainsi que l'organisation d'événements comme le Bamba Day à New York, contribuant au rayonnement culturel et au développement du tourisme dans les pays d'accueil.

Il a aussi parlé des maisons et résidences

d'accueil pour migrants en difficulté, à l'image des « Résidences Serigne Touba ». De même, il a évoqué la diffusion de pratiques d'autofinancement comme les tontines, adoptées par certaines femmes en Tunisie sur le modèle sénégalais.

Sur le plan politique, il a rappelé la capacité de mobilisation sociale et financière de la diaspora, à travers notamment le crowdfunding, ce qui justifie la représentation de 15 députés à l'Assemblée nationale depuis mars 2026 et la place accordée à la diaspora dans le Programme Vision 2050.

Enfin, sur le plan scientifique et économique, il a mis en avant la présence de médecins et d'étudiants sénégalais dans les pays d'accueil et les retombées financières générées par les procédures d'inscription, de frais de formations et d'obtention de visas, comme celles de Campus France.

• **Monsieur Modou GUEYE, Chargé de la pédagogie de l'association Diaspora Développement Education et Migration (DIADEM)**

Pour appuyer les propos de son prédécesseur sur l'engagement citoyen et la contribution de la diaspora au développement national, il a axé son intervention sur les investissements réalisés par les sportifs de haut niveau dans leurs communautés d'origine. Il a notamment cité l'exemple de l'international sénégalais Sadio Mané et des nombreuses infrastructures sociales de base qu'il a construites à Bambaly, son village natal situé dans la région de Sédhiou. Il a également évoqué l'international Idrissa Gana Gueye, dont les initiatives communautaires témoignent du même esprit de

solidarité et de développement local.

Selon lui, ces exemples illustrent parfaitement la nécessité d'accompagner la diaspora dans ses initiatives, en associant l'ensemble des acteurs impliqués dans la migration. Il a ainsi proposé la création de cadres de concertation et de dialogue regroupant la diaspora et les associations nationales œuvrant dans le domaine migratoire, afin de renforcer la coordination et d'optimiser l'impact des actions menées.

A la suite de ces interventions, la modératrice a ouvert le débat pour permettre aux participants d'interagir.

2. Discussions à la suite des différentes interventions

Les échanges avec les participants ont permis de mettre en lumière plusieurs des défis majeurs auxquels est confrontée la diaspora. Certains ont partagé des témoignages illustrant les difficultés d'intégration rencontrées surtout par ceux qui cherchent à s'insérer professionnellement dans leurs pays d'accueil, souvent freinés par l'absence de naturalisation.

Les discussions ont également abordé la complexité du retour au pays, souvent retardé par les pressions familiales et les attentes élevées des proches envers les sénégalais de la Diaspora. Beaucoup préfèrent différer leur retour afin de pouvoir réaliser un certain nombre de projets avant de rentrer. Ceux qui reviennent sans avoir répondu à ces attentes sont parfois stigmatisés. À cela s'ajoutent des conditions d'accueil difficiles : manque d'encadrement, faible accompagnement et absence de dispositifs de soutien à l'investissement. Les participants ont souligné qu'il s'agit là d'une responsabilité partagée entre les familles et l'État.

Un autre point soulevé concerne la santé mentale des Sénégalais de la diaspora, souvent affectée par les conditions de vie précaires, l'éloignement familial et les sollicitations financières qui viennent de partout.

Les participants ont également salué le travail considérable des associations de la diaspora, notamment dans le domaine social et de l'investissement communautaire. Cependant, ils ont déploré les barrières administratives auxquelles ces associations se heurtent, notamment lorsqu'elles souhaitent acheminer des dons ou mettre en œuvre des projets de développement.

Un exemple concret a été cité : celui de l'association Santé Sans Frontière, en partenariat avec une organisation de la diaspora sénégalaise basée à Toulouse. Cette initiative avait permis de mobiliser un important lot de matériel médical destiné à la région de Saint-Louis. Toutefois, les procédures administratives ont retardé la livraison du conteneur pendant plus de six mois avant son arrivée au Sénégal.

En revanche, ce panel a montré qu'il existe un écart entre l'importance de la contribution de la diaspora et la manière dont elle est soutenue et reconnue. Même si les migrants participent activement au développement économique, social et culturel, ils rencontrent souvent des difficultés : procédures administratives lourdes, manque d'accompagnement au retour etc. Cela montre qu'il est nécessaire de mieux structurer l'accompagnement et de valoriser durablement ces contributions.

C'est dans ce sens que l'intervention des activistes et des associations de migrants est déterminant pour la visibilité des actions de la diaspora mais également pour plus de protection.

Il est ressorti des échanges que les associations et d'autres structures publiques jouent un rôle essentiel dans la prise en compte de la migration au niveau local.

Leur action vise à faire en sorte que chaque document de planification élaboré par les collectivités territoriales intègre la dimension migratoire, afin qu'elle soit reconnue comme un levier de développement. À travers l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Louga par exemple, ces acteurs contribuent à l'organisation de fora valorisant les potentialités des terroirs et présentant les opportunités offertes aux migrants de retour, tout en leur fournissant des orientations pour l'investissement local.

Dans plusieurs régions, les Bureaux d'Appui et d'Orientation (BAO) appuient également ce travail en conseillant les migrants sur les opportunités de financement disponibles, des orientations sur des projets d'investissement facilitant ainsi la réalisation de leurs projets.

3. Recommandations et perspectives issues des échanges

Il est ressorti des échanges plusieurs recommandations visant à mieux valoriser la contribution économique et sociale de la diaspora et à renforcer les conditions favorables au retour et à la réinsertion des migrants. Il d'agit de :

- **Réduire les coûts de transferts d'argent**, actuellement estimés à 6,4 % pour les envois vers l'Afrique, afin de les aligner sur la norme internationale qui est de 3 % ;
- **Améliorer l'environnement des affaires et faciliter l'accès au financement**, afin de lever les freins liés à la méfiance de la diaspora envers les institutions financières locales et de favoriser leurs investissements ;
- **Promouvoir les cadres de concertation et de dialogue inclusif** entre l'État, ses services déconcentrés, et les associations œuvrant dans le domaine de la migration, en vue d'un partenariat renforcé et d'un plaidoyer efficace ;
- **Encourager les actions en synergie** entre associations de la diaspora, en les incitant à se regrouper au sein de **réseaux ou plateformes structurées**, capables de mobiliser des financements et de mettre en œuvre leurs plans d'action ;
- **Mettre en place un mécanisme de validation des acquis de l'expérience** pour reconnaître les compétences et qualifications acquises à l'étranger, facilitant ainsi le transfert de connaissances et la réinsertion professionnelle ;
- **Instaurer un statut juridique spécifique pour les associations issues de la diaspora**, afin de simplifier les procédures administratives et de soutenir la réalisation de leurs projets de développement ;
- **Explorer la possibilité de créer un mécanisme d'épargne dédié**, en prélevant un faible pourcentage sur les transferts des migrants, afin de constituer un fonds dont ils pourraient bénéficier pour faciliter leur retour et

- investir dans des projets économiques ;
- **Sensibiliser à la déconstruction des stéréotypes**, notamment ceux qui assimilent le retour du migrant à une réussite financière ou à des réalisations économiques visibles ;
 - **Préserver la neutralité politique** des réseaux et organisations intervenant dans le domaine migratoire, afin de garantir leur crédibilité et leur efficacité dans la mise en œuvre de leurs actions ;
 - **Profiter d'événements nationaux**, tels que la **Journée nationale de la Diaspora**, pour partager les recommandations issues de ce forum avec les autorités publiques.

V. POLITIQUES MIGRATOIRES, FINANCEMENT ET COMMUNICATION

Il a été regroupé, sous cette thématique, les panels traitant **des défis de la réintégration des migrants de retour au Sénégal (V.1) et de Quels financements (bailleurs) pour quels narratifs et/ou quelles politiques migratoires ? (V.2).**

V.1. Les défis de la réintégration des migrants de retour au Sénégal

Ce panel, sous la modération de **Monsieur Alioune Fall président association sama chance**, a été animé par des experts de haut niveau sur les questions migratoires. Il s'agit de :

Madame Mame Katy Faye, coordinatrice centre Migration Développement de Hann,

Monsieur Moustapha Kémal Kébé, Responsable Baos Louga

Monsieur Cheikh Mbow, coordinateur REMI

1. Synthèse et analyse des différentes interventions

Après une brève présentation des objectifs par le modérateur Monsieur Alioune FALL, la première intervenante Madame Katy FAYE est revenue sur les problèmes liés à la réinsertion du migrant de retour : parmi ces défis elle a cité : le problème psychosocial qui touche surtout le migrant de retour forcé, les problèmes de famille (divorce, isolement, maladie.....), l'aspect économique, accès au travail(défis à relever),l'absence de suivi et l'aspect juridique qui reste un problème majeur.

Dans cette même lancée le deuxième intervenant M. MBOW coordonnateur de REMI a abondé dans le même sens tout en parlant de sa visite à Malaga. Il est revenu sur l'aspect administratif, la déception, la stigmatisation, les problèmes dépressifs et la dimension globale de la migration.

Les intervenants de manière générale ont relevé les obstacles pour le plaidoyer relatif à

la réinsertion des migrants de retour. Il s'agit d'un côté les obstacles liés aux lourdeurs administratives (procédures complexes, longues et différentes pour chaque partenaire, qui accaparent les administrations locales.). Il y a également les manquements au niveau de l'alignement des Partenaires techniques et financiers (les PTF imposent parfois leurs propres priorités et modalités de mise en œuvre, plutôt que de suivre les stratégies nationales).

Il y a ensuite, un manque de coordination (la pluralité de PTF crée de la confusion dans les efforts de lutte, des messages contradictoires surtout avec l'externalisation des frontières). Cette situation risque de créer une dépendance à l'aide extérieure et d'affaiblir les systèmes nationaux.

2. Discussions à la suite des différentes interventions

Au cours des discussions, les participants ont rappelé que pour le sénégalais, la migration est perçue comme une stratégie économique normale et vitale grâce au transfert de fonds. C'est une ressource pour la famille, tandis que pour l'Occident, la migration est vue comme une menace sécuritaire à contrôler, focalisée sur la lutte contre l'immigration irrégulière vers l'Europe. Ainsi, l'Occident cherche à endiguer un problème perçu comme sécuritaire, tandis que pour le Sénégal, il s'agit d'un phénomène socio-économique structurel bien plus large et complexe, dont la restriction menace une stratégie de survie et de développement.

Sous ce rapport, les Activistes et Associations doivent, dans leurs interventions, montrer que les migrations sont des questions de populations qui sont aussi des questions de développement comme le disait M. Mignane DIOUF, acteur de la société civile.

Pas de complexe de montrer qu'il faut se mouvoir. Pour lui, il faut avoir un regard très critique puisque l'UE nous demande de rester chez nous et pourtant les explorateurs sont venus en Afrique sans le consentement de personne. Donc tout ce beau monde doit avoir le courage d'informer et de lutter contre la xénophobie, la discrimination, l'exclusion.

3. Recommandations et perspectives issues des échanges

1) Appui économique ciblé :

- créer des programmes de financement pour l'entrepreneuriat ;
- Faciliter la validation et l'utilisation des compétences acquises à l'étranger.

2) Encadrement psychosocial et sanitaire :

- offrir un soutien psychologique et des cellules d'écoute ;
- sensibiliser les communautés pour réduire la stigmatisation.

3) Cadre institutionnel coordonné :

- renforcer les dispositifs publics (agence nationale d'appui à la réinsertion) ;
- impliquer les diasporas, les collectivités et les organisations locales dans l'accueil.

Concernant les perspectives, il a été démontré :

- Opportunité de développement : les migrants de retour peuvent devenir des acteurs de changement grâce à leurs compétences et leurs réseaux ;
- Nécessité d'une approche globale : intégrer les questions de migration dans les politiques nationales de développement.

V.2. Quels financements (bailleurs) pour quels narratifs et/ou quelles politiques migratoires ?

Ce panel, sous la modération de **Monsieur Bruno SONKO, Chargé de programme Fondation Rosa Luxemburg Bureau Afrique de l'Ouest**, a été animé par des personnalités dont l'expertise est reconnue dans le domaine des migrations. Il s'agit de :

Madame Fatou FAYE, Chargée de programme Fondation Rosa Luxemburg-Bureau Afrique de l'Ouest

Monsieur Sofian Philip NACEUR, Chargé de Programme Fondation Rosa Luxemburg-Bureau Afrique du Nord

Monsieur Khadim Rassoul FAYE, Coordinateur National projet INFORMA Cospe)

1. Synthèse et analyse des différentes interventions

Le modérateur **Monsieur Bruno SONKO**, après avoir rappelé les objectifs des termes de références du forum et les attentes, est revenu sur le thème l'objet du panel ainsi qu'à la présentation des panélistes. A la suite des présentations, le modérateur a accordé, tour à tour, la parole aux panélistes pour leurs communications.

• **Monsieur Khadim Rassoul FAYE, Coordinateur National projet INFORMA Cospe)**

Il a axé sa communication sur l'organisation pour le financement de la politique de la migration. Pour ce faire, il s'est fondé sur l'organisation qui travaille depuis 1985 dans les domaines de

la migration, des droits humains etc. Il a donné des exemples comme la société civile Sénégalaise qui œuvre pour les droits à la mobilité. De ce fait, il a mis l'accent sur trois axes :

- Les narratifs dominants sur la migration ;
- Les types de financement ;
- Le positionnement au financement ;

Il a poursuivi sa communication, en évoquant la mauvaise gestion des frontières Africaines en termes de contrôle d'identité, de personnalité, de la sécurité des personnes et de leurs biens. En plus, il a expliqué que l'orientation des financements est souvent irrégulière en ce sens que la plus part des financements sont orientés vers le retenu des migrants.

Cependant, il a listé les difficultés que vivent les migrants dans leurs pays d'accueil. Entre autres difficultés: les problèmes de réinsertion sociale, les

difficultés sur la formation professionnelle des migrants, des conditionnalités d'accès au financement, et les difficultés de FRONTEX dans les pays de transits. C'est dans ce sens, qu'il a donné des exemples comme OIM, AFD, ROSA Luxembourg sur le financement des migrants de retour et de la société civile.

En plus des difficultés précitées, il y'a la rareté des financements venants des organisations Africaines comme la CEDEAO.

• **Monsieur Sofian Philip NACEUR, Chargé de Programme Fondation Rosa Luxemburg-Bureau Afrique du Nord,**

A la suite du premier intervenant, la parole a été accordé à Monsieur Sofian Philip NACEUR qui, après une brève introduction, a dégagé l'étude sur la problématique du narratif de la migration en mettant l'accent sur la pratique des Etats comme : la Tunisie, l'Algerie, et le Maroc sur le traitement des migrants.

Il a souligné que ces Etats, depuis l'an 2000, ont externalisé et imposé les régimes de Visa. En outre, il est largement revenu sur la coopération des Etats

Africains avec les Etats Européens, notamment sur les coopérations militaires et policières.

Il a conclu par quelques perspectives à savoir : sur la mise en place des mouvements sociaux dans les Etats comme la Tunisie, l'Algérie et le Maroc afin de lutter contre les expulsions forcées, et également l'instauration des discours panafricains pour renforcer la libre circulation des personnes et des biens.

- **Madame Fatou FAYE, Chargée de programme Fondation Rosa Luxemburg- Bureau Afrique de l'Ouest**

Sa communication a tourné autour de la problématique du financement de la migration, en insistant sur les ressources de la migration. En effet, elle a expliqué le rôle que peut jouer un migrant sur le plan social et sa contribution dans l'économie de son pays d'origine.

Cependant, elle est revenue sur la manipulation de l'opinion sur la migration. Elle a clos sa communication que l'ensemble des questions migratoires doivent avoir comme socle la dignité humaine.

2. Discussions à la suite des différentes interventions

Les discussions, très enrichissantes, étaient dans une large mesure, des contributions faites par les participants. Il a été proposé d'aller dans le sens du renforcement des projets de développement au plan local.

Les participants ont également fustigé le manque de considération et de respect des autorités européennes à l'endroit des migrants africains sur leurs territoires. Que ce fait, est une violation grave des droits de l'homme notamment la liberté d'aller et de venir. Madame SOFIANE, représentante de COSE, a expliqué la relation qui existe entre le financement des migrants et le développement des Etats.

Les panélistes ayant repris la parole, pour réagir aux interpellations et inquiétudes des participants, Madame Fatou FAYE a noté qu'elle fait sienne l'ensemble des préoccupations des discutants (es). Ensuite, elle a mis l'accent sur le rôle de l'Etat par rapport au financement et a critiqué les manquements de ce dernier.

Elle est également revenue sur le paradoxe relatif aux dépenses à coût de milliards pour la sensibilisation et aucun financement des projets porteurs des jeunes.

Enfin, elle a critiqué la centralisation de l'Etat sur les politiques publiques relatives aux migrants, que la réalité institutionnelle ne rime pas avec le développement traditionnelle.

A sa suite, Monsieur Sofian Philip NACEUR, reprenant la parole, a dénoncé l'absence de coopération en matière de gestion des frontières entre les Etats. Sur ce, il a donné l'exemple du cas de la Tunisie et le Maroc.

3. Recommandations et perspectives issues des échanges

- Orienter le développement des initiatives de co-création ;
- Collaborer avec la société civile et le monde académique ;
- Former les journalistes pour changer le narratif et apporter des orientations nouvelles de la migration ;
- Financer les acteurs locaux ;
- Promouvoir la co-production ;
- Donner plus d'espace et d'écoute aux concernés ;
- Renforcer les politiques d'allégement de demande de visa.

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONCLUSION

Les principaux constats tirés de l'ensemble des dix (10) panels ont trait aux enjeux de souveraineté, de complémentarité entre migration et développement, mais également ceux du renforcement institutionnel et du dialogue multi-acteurs.

De manière unanime, les participants ont formulé un appel à :

- renforcer les capacités institutionnelles nationales pour une gestion inclusive et efficace des migrations ;
- consolider les engagements régionaux en garantissant la libre circulation et la protection des migrants dans l'espace CEDEAO ;
- encadrer et maîtriser les mécanismes d'externalisation des frontières, afin qu'ils respectent les normes internationales et les intérêts stratégiques du Sénégal ;
- promouvoir des voies légales, sûres et régulées de mobilité, en alternative aux migrations irrégulières ;
- valoriser le rôle stratégique des diasporas dans le développement national ;
- placer systématiquement les droits humains au cœur des politiques migratoires, en protégeant prioritairement les groupes vulnérables.

En définitive, les conclusions du forum rappellent la nécessité d'une gouvernance migratoire souveraine, équilibrée et conforme aux engagements régionaux et internationaux du Sénégal. Elles appellent à une coopération euro-africaine renouvelée, équitable et fondée sur une vision commune de la mobilité humaine comme levier de développement, de stabilité et de solidarité. Le Forum a également permis aux participants et surtout aux médias d'avoir beaucoup d'information sur la politique migratoire de l'Union européenne en Afrique.

Il revient par contre, aux organisations de la société civile, aux organisations non gouvernementales, aux associations de défense des migrants de mener des actions concertées afin de dénoncer auprès des organes de protection des droits de l'homme, des cas de violation massive des droits des migrants.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

A l'issue de ce panel, plusieurs recommandations ont été formulées pour améliorer l'accompagnement institutionnel et social des migrants : il s'agit de :

1) Au niveau national (Sénégal)

- Mettre en place des programmes d'accompagnement au retour, incluant l'éducation financière, des fonds spécifiques, et un meilleur accès aux financements classiques ;
- Sensibiliser les familles pour faciliter la réinsertion sociale des migrants de retour ;
- **Réduire les coûts de transferts d'argent**, actuellement estimés à 6,4 % pour les envois vers l'Afrique, afin de les aligner sur la norme internationale qui est de 3 % ;
- **Améliorer l'environnement des affaires et faciliter l'accès au financement**, afin de lever les freins liés à la méfiance de la diaspora envers les institutions financières locales et de favoriser leurs investissements ;
- **Promouvoir les cadres de concertation et de dialogue inclusif** entre l'État, ses services déconcentrés, et les associations œuvrant dans le domaine de la migration, en vue d'un partenariat renforcé et d'un plaidoyer efficace ;
- **Encourager les actions en synergie** entre associations de la diaspora, en les incitant à se regrouper au sein de **réseaux ou plateformes structurées**, capables de mobiliser des financements et de mettre en œuvre leurs plans d'action ;
- **Mettre en place un mécanisme de validation des acquis de l'expérience** pour reconnaître les compétences et qualifications acquises à l'étranger, facilitant ainsi le transfert de connaissances et la réinsertion professionnelle ;
- **Instaurer un statut juridique spécifique pour les associations issues de la diaspora**, afin de simplifier les procédures administratives et de soutenir la réalisation de leurs projets de développement ;
- **Explorer la possibilité de créer un mécanisme d'épargne dédié**, en prélevant un faible pourcentage sur les transferts des migrants, afin de constituer un fonds dont ils pourraient bénéficier pour faciliter leur retour et investir dans des projets économiques ;
- **Sensibiliser à la déconstruction des stéréotypes**, notamment ceux qui assimilent le retour du migrant à une réussite financière ou à des réalisations économiques visibles ;
- **Préserver la neutralité politique** des réseaux et organisations intervenant dans le domaine migratoire, afin de garantir leur crédibilité et leur efficacité dans la mise en œuvre de leurs actions ;

- **Profiter d'événements nationaux**, tels que la **Journée nationale de la Diaspora**, pour partager les recommandations issues de ce forum avec les autorités publiques.
- **Promouvoir une meilleure gestion des ressources financières transférées** ;
- Vulgariser les instruments juridiques/protection internationale du droit à migrer ;
- Valoriser les compétences et expériences acquises par les migrants en leur fournissant des diplômes équivalents pour faciliter leur réintégration ;
- offrir un soutien psychologique et des cellules d'écoute ;
- sensibiliser les communautés pour réduire la stigmatisation ;
- renforcer les dispositifs publics (agence nationale d'appui à la réinsertion) ;
- impliquer les diasporas, les collectivités et les organisations locales dans l'accueil.
- Renforcer la sensibilisation auprès des populations sur les dangers de la migration irrégulière ;
- Former les journalistes pour changer le narratif et apporter des orientations nouvelles de la migration ;
- Appuyer techniquement et financièrement les organisations qui s'occupent des questions (assistance) de migration ;
- Renforcer le plaidoyer (ONG, collectivités, acteurs locaux) pour une révision de la politique migratoire ;
- Plaidoyer auprès de l'Etat pour lutter contre le phénomène de l'externalisation des frontières qui est considérée comme une ingérence ;
- Renforcer le cadre juridique et réglementaire de la protection des droits des migrants ;
- Mise en place des mécanismes d'engagement de la responsabilité des Etats ;
- Humaniser le traitement judiciaire de la lutte contre l'émigration ;

2) Au niveau régional (CEDEAO)

- Lutter contre les tracasseries routières dans l'espace CEDEAO ;
- créer des cadres de concertations permanents avec les acteurs de la migration au niveau de la sous-région ;
- Renforcer les mécanismes juridiques régionaux ;
- Simplifier et harmoniser les procédures au niveau régional ;
- Harmonisation des cadres législatifs et opérationnels ;
- Renforcer les mécanismes de concertation interétatique

3) Au niveau international (UE-Afrique)

- Faciliter les procédures administratives (digitalisation) et réduire les coûts liés aux démarches consulaires ;

- Eviter de mettre en place des dispositifs attentives aux droits humains dans le cadre de la mobilité ;
- Signer des accords de coopération dans le respect de la souveraineté des Etats partenaires et des Etats tiers ;
- Signer des conventions avec les pays d'accueil pour alléger les processus de séjour, améliorer les conditions de séjours et surtout organiser le retour de manière correcte des migrants refoulés dans le respect des droits humains fondamentaux ;
- Favoriser une coopération plus équilibrée et respectueuse des priorités africaines ;
- Développer le soutien aux projets de réinsertion et à la mobilité légale.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

A la fin des travaux, le forum national a été clôturé aux environs de 16h.

Prenant la parole, le professeur Modou GUEYE, a formulé des mots de remerciements et de félicitations à l'endroit des participants mais également à l'endroit de la Fondation Rosa Luxembourg.

Madame Fatou FAYE, ayant pris la parole au nom de la Fondation Rosa Luxembourg a remercié les participants, les panélistes et tous ceux qui ont contribué activement à la réalisation du Forum.

Annexes

Programme détaillé du forum
Liste des participants.

Le Rapporteur général
CAMARA Nfally, Maître de Conférences Assimilé, FSJP/UCAD

Fait à Dakar le 23 novembre 2025